

Ministre de la Santé et Parlement interpellés

Les 7 recommandations des médecins du privé

Le recrutement de praticiens étrangers n'est pas pour plaire à tout le monde



Intervenant devant la commission africaine de l'IS Machij El Karkri : *En tant que parti socialiste, nous exprimons notre préoccupation concernant la situation catastrophique qui règne dans les camps de Tindouf*



L'Algérie dilapide toutes ses richesses pour multiplier les actes d'hostilité envers le Maroc



Symposium international à Rabat
L'administration publique entre maux et progrès



Le WAC décidé à récupérer le fauteuil de leader
Sortie compliquée pour le CAYB à Berkane



Intervenant devant la commission africaine de l'IS

Machij El Karkri : *En tant que parti socialiste, nous exprimons notre préoccupation concernant la situation catastrophique qui règne dans les camps de Tindouf*

Une importante réunion de la Commission africaine de l'Internationale socialiste a été organisée samedi dernier par visioconférence.

Elle a été consacrée à l'exposé des défis auxquels fait face l'Afrique à tous les niveaux, social, politique et économique et à la manière de les relever et de gérer les conflits, ainsi qu'aux moyens idoines pour faire régner la paix et la démocratie, et garantir les droits des peuples du continent africain.

Ont pris part à cette réunion d'éminentes personnalités, dont Luis Ayala, secrétaire général de l'Internationale socialiste, Machij El Karkri, membre du Bureau politique de l'USFP, ainsi que des représentants de près de 30 partis.

Concernant la situation économique et sociale en Afrique, l'intervention de Machij El Karkri a porté sur « L'impact social et économique de la crise du Covid-19 sur le Maroc ».

Il a mis l'accent sur les progrès sociaux et économiques réalisés au cours des dernières décennies, soulignant que la crise du Covid-19 a plongé l'économie nationale et internationale dans la récession et a eu un impact négatif sur elle (perte d'emploi surtout pour les classes populaires, baisse drastique des revenus ou recettes du tourisme international et des exportations commerciales...).

« La réponse du Maroc a été rapide et décisive afin de faire face à la crise sanitaire du Covid-19 et sauver les vies humaines », a mis en avant Machij El Karkri.



Le conflit artificiel autour du Sahara marocain est un vestige de la guerre froide que certains cherchent à faire perdurer



Selon lui, le Royaume a pris, dès le début de la crise sanitaire, des mesures importantes telles que la création d'un Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie, le soutien de l'économie nationale, l'accompagnement des secteurs vulnérables, la préservation des emplois et la fabrication locale à grande échelle de masques, de respirateurs et de désinfectants.

Il a également mis l'accent sur la campagne réussie de vaccination au Maroc, soulignant que celle-ci s'est élargie cette semaine aux personnes âgées entre 40 et 45 ans. Il a également rappelé que le nombre total de doses administrées jusqu'à présent s'élève à 9 millions et que le nombre de personnes qui ont été complètement vaccinées est de 6 millions.

Selon lui, le Maroc aspire à immuniser au moins 80% de sa population à la fin de la campagne de vaccination.

Il a également mis en exergue le fait que le Maroc figure actuellement parmi les 20 premiers pays en termes de doses de vaccination administrées, affirmant que le Royaume est prêt à « partager son expérience en la matière avec nos amis africains » et rappelant la décision prise par notre pays d'offrir plus de 500.000 doses de vaccins à la Mauritanie.

Machij El Karkri a aussi souligné que la transparence et la volonté collective sont les deux clés de la réussite de la politique nationale de lutte contre la pandémie. « Malheureusement, ces deux facteurs sont totalement absents dans les camps de Tindouf, où la population souffre et où elle est mal protégée contre les dangers du Covid-19 », a martelé Machij El Karkri.

« En tant que parti socialiste, nous exprimons notre préoccupation

concernant la situation catastrophique qui règne dans les camps de Tindouf et l'intransigeance du pays hôte (l'Algérie, NDLR) qui s'inscrit en faux contre le consensus international relatif à la nécessité de dissocier les questions humanitaires des considérations politiques », a encore pointé le membre du Bureau politique de l'USFP. Et de brosser un tableau sombre de la vie quotidienne des personnes incarcérées dans la prison à ciel ouvert que sont les camps de Tindouf où « il n'y a pas de libre circulation, pas d'éducation, pas de santé, pas de liberté d'expression, pas de respect des droits des hommes, ni de ceux des femmes et encore moins ceux des enfants » qui sont enrôlés de force dans les milices polissariennes.

S'agissant de la question du Sahara marocain, Machij El Karkri a souligné que cette question est un vestige de la guerre froide que certains cherchent à faire perdurer et dont la non-résolution constitue un danger pour la stabilité et la sécurité dans la région toute entière. Il a également mis en relief la proposition marocaine d'autonomie qui est la seule solution crédible, réaliste et réalisable de ce conflit artificiel.

Il a aussi rappelé la dynamique internationale consistant en la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur son Sahara. La preuve en est l'ouverture de plus de 21 consulats généraux dans les provinces du Sud du Maroc.

Si le Maroc aspire à la paix et à la résolution de ce conflit, les séparatistes du Polisario, avec l'appui de leurs mentors algériens, continuent, selon Machij El Karkri, leurs manœuvres, violant ainsi l'accord de cessez-le-feu qu'ils ont signé avec l'ONU en 1991.

Pour cette raison, il a appelé la commission africaine de l'Internatio-

nale socialiste à tracer une ligne de démarcation entre ceux qui aspirent à la paix et au respect des engagements onusiens et les séparatistes qui violent constamment le cessez-le-feu dans la région, comme ce fut le cas lors du blocage du passage d'El Guerguarat par la milice du Polisario, ce qui a poussé le Maroc à assumer ses responsabilités afin de restaurer la libre circulation civile et commerciale sur ce passage.

Il a, par ailleurs, rappelé la lettre que le Premier secrétaire de l'USFP avait adressée en novembre 2020 aux membres du Conseil de l'Internationale socialiste et dans laquelle il leur avait présenté les faits survenus à El Guerguarat.

Machij El Karkri a également souligné que ce n'est pas le Maroc qui bloque le processus politique pour aboutir à un règlement de ce conflit, mais plutôt les séparatistes et plus précisément leur mentor. « Il est nécessaire que les deux parties véritablement impliquées dans le dossier », à savoir le Maroc et l'Algérie « s'assoient à la table des négociations », a-t-il martelé.

Lors de cette réunion, Machij El Karkri a également évoqué le Nouveau modèle de développement (NMD) dont le rapport final a été récemment présenté à S.M le Roi Mohammed VI par le président de la Commission spéciale sur le modèle de développement, Chakib Benmoussa.

Selon lui, le NMD vise à relancer la machine économique, à réduire les inégalités et à mettre en place une politique sociale ambitieuse, un Etat juste et solidaire ; un Etat de liberté et d'égalité des chances entre tous les Marocains et les étrangers résidant au Maroc.

H.T

Ministre de la Santé et Parlement interpellés

Les 7 recommandations des médecins du privé

«**O**ui pour l'exercice de la médecine au Maroc par des praticiens étrangers, mais à condition», c'est ce qui ressort de la réunion élargie tenue le 1er juin dernier entre les instances syndicales du privé et le département de la Santé, qui exigent certaines règles encadrant l'installation de ces médecins, l'accès et l'exercice de la profession et le contrôle. En effet, un projet de loi modifiant et complétant la loi n°131.13 relative à l'exercice de la médecine et destiné à réviser les conditions d'accès pour les médecins étrangers au Maroc a été adopté dernièrement par le Conseil de gouvernement. Objectif : renforcer les compétences nationales en matière de santé et faire face au manque de cadres nécessaires pour la réussite du chantier de la généralisation de la sécurité sociale.

Concernant l'installation de ces futurs médecins, les professionnels du secteur privé de la santé estiment que le secteur public de la santé est le lieu idéal pour établir ces médecins étrangers au vu du grand déficit en ressources humaines dont souffre ce secteur. Ils préconi-



sent, à ce propos, que la préférence dans le recrutement doit être donnée en priorité aux médecins nationaux exerçant à l'étranger, par la mise en place de conditions incitatives qui encourageraient leur retour au pays.

En outre, les professionnels du secteur privé exigent que l'accès au secteur privé ne leur soit ouvert que dans les déserts médicaux et suivant les besoins déterminés dans le cadre d'une carte sanitaire et pour deux ans, renouvelable en cas de nécessité. Les syndicats du privé appuient également qu'en cas de difficulté de la mise en place d'une carte sanitaire dans l'urgence, il serait souhaitable de déterminer 3 à 4 zones prioritaires, vers lesquelles seraient orientés ces médecins étrangers.

Evocant les conditions préalables à l'exercice des médecins étrangers, ils recommandent qu'un contrôle rigoureux de leurs compétences soit assuré par les ministères de la Santé, de l'Enseignement supérieur et de l'Intérieur avec la mise en place d'une commission d'évaluation pour préserver la santé des citoyens. Ces

praticiens étrangers sont appelés également à déposer une demande au ministère de la Santé et doivent s'inscrire exclusivement dans l'Ordre professionnel marocain tout en fournissant la preuve de leur radiation de l'Ordre de leur pays d'origine.

Pourtant, lesdites instances syndicales du privé estiment que le salut de notre système de santé passe nécessairement par sa capacité à produire et à former des médecins et des professionnels de santé marocains proportionnellement à ses besoins actuels et futurs. Pour elles, la pandémie a montré encore une fois le rôle vital de la souveraineté et la sécurité sanitaires des pays sur le plan des ressources humaines, de l'industrie pharmaceutique, du matériel et des équipements médicaux.

Mieux, elles jugent qu'il est nécessaire non seulement de former plus de médecins, mais de savoir les retenir, et inverser le phénomène de migration des compétences médicales nationales vers l'étranger. A ce propos, des efforts, soulignent-elles, sont à consen-

tir en urgence pour améliorer les conditions de l'exercice de la profession médicale au Maroc dans le secteur privé comme dans le secteur public afin de rendre ces secteurs attractifs. Elles sollicitent également la délivrance par le ministère de la Santé, aux médecins nationaux privés, d'une licence les autorisant à exercer également en dehors de leur territoire géographique d'origine et en fonction des besoins déterminés par le ministère.

Sur un autre plan, les médecins libéraux soulignent la nécessité de la mise en place effective de la loi 34-09 relative à l'offre de soins et l'activation des décrets nécessaires. A ce sujet, les praticiens du privé insistent sur la mise en place d'une carte sanitaire aussi bien pour le secteur libéral que pour le secteur public et sur la création d'un Conseil supérieur de la santé dont le président serait nommé par le Roi. Ils demandent également une activation effective du partenariat public-privé ainsi que la mise en place d'une formation médicale continue orientée par une politique générale de santé.

A rappeler que le déficit en médecins avoisine les 23.000 praticiens. Sachant que notre pays en compte 12.000 et ce nombre risque de passer à 7.000 à l'horizon 2030. Ceci d'autant plus que la fonction publique attire peu ou pas les jeunes lauréats des Facultés de médecine. D'après le Syndicat des médecins du secteur libéral, 300 médecins quittent notre pays chaque année. La plupart d'entre eux choisissent la France ou l'Allemagne puisque ces deux pays ont complètement modifié leur politique de recrutement des médecins étrangers. Cette migration des médecins marocains n'est pas seulement motivée par des raisons financières. En effet, si un médecin touche au début de sa carrière en France de 1.200 à 1.400 euros et 5.000 euros après quelques années d'exercice, il a également droit à un bon climat de travail et à de bonnes conditions pour exercer son métier. Dans les pays à revenus élevés, ces médecins se sentent plus sécurisés en ce qui concerne leur famille et leur avenir professionnel et personnel.

Hassan Bentaleb



Le recrutement de praticiens étrangers n'est pas pour plaire à tout le monde

L'UE se félicite de la décision du Maroc de faciliter le retour des mineurs non accompagnés



L'Union européenne (UE) a salué la décision du Maroc de régler définitivement la question des mineurs non accompagnés en Europe.

«L'UE se félicite de la décision du Maroc de faciliter le retour des mineurs marocains non accompagnés et dûment identifiés», a affirmé, mardi, une porte-

parole de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité dans une déclaration à la MAP.

Elle a souligné que «pendant des années, l'UE et le Maroc ont entretenu une excellente coopération en matière de migration, aboutissant à de très bons résultats», se disant convaincue que «cette collaboration fructueuse pourra

être préservée».

La porte-parole a ajouté que «le Maroc est un partenaire important pour l'UE et l'un de nos voisins les plus proches», notant que Bruxelles poursuivra son «étroite coopération avec Rabat pour relever nos défis communs et faire progresser notre partenariat bilatéral, dans notre intérêt mutuel».

La Chambre des conseillers s'élève contre l'instrumentalisation de la crise migratoire de Sebta

L'e projet de résolution sur une soi-disant utilisation des mineurs par les autorités marocaines est un déni des acquis communs engrangés par les relations entre le Maroc et l'Union européenne.

Le président et les membres du bureau de la Chambre des conseillers ont affirmé, lundi, que «l'inscription d'un projet de résolution au Parlement européen sur une soi-disant utilisation des mineurs par les autorités marocaines dans la crise migratoire de Sebta» est un déni des acquis communs engrangés par les relations entre le Maroc et l'Union européenne.

Cette tragédie humaine ne peut faire l'objet de surenchère politique, a indiqué la Chambre des conseillers dans un communiqué rendu public à l'issue d'une réunion de son bureau, présidée par Abdelhakim Benchamach, président de cette institution, ajoutant que le projet de résolution est en contradiction avec les positions prises par les hauts responsables européens et les autres institutions qui considèrent le Maroc comme partenaire clé et allié stratégique.

Le président de la Chambre et les membres du bureau ont également exprimé leur étonnement et leur condamnation suite à l'inscription par certaines parties au Parlement européen d'un projet de résolution sur une soi-disant utilisation des mineurs par les autorités marocaines dans la crise migratoire au préside occupé de Sebta.

Ils ont salué l'engagement clair et ferme du Royaume du Maroc, réitéré par SM le Roi, à accepter le retour des mineurs non accompagnés, dans le cadre des mécanismes de coopération établis avec les partenaires européens et des engagements internationaux y afférents.

Ils ont aussi réaffirmé que le Maroc, à l'instar de l'UE, inscrit la question migratoire dans le cadre d'une approche holistique qui prend en considération les spécificités et les complexités de ce phénomène, ainsi que le principe de responsabilité partagée, conformément aux principes du droit international humanitaire et dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud conciliant entre enjeux de la migration et défis du développement.

Le président et les membres du bureau de la Chambre ont, par ailleurs, passé en revue les conséquences des derniers développements qu'ont connus les relations diplomatiques entre le Maroc et l'Espagne qui tente d'impliquer les institutions de l'Union européenne dans cette crise engendrée par les positions espagnoles hostiles à l'intégrité territoriale du Royaume, selon le communiqué.

Mission exploratoire de la Chambre des représentants sur Barid Al Maghrib

O aucune décision n'a été prise pour la suspension de la mission exploratoire à la Chambre des représentants sur "Barid Al Maghrib", a affirmé le chef de ladite mission, Driss Adoui Skalli.

Dans une mise au point publiée suite aux informations diffusées par certains supports médiatiques sur la suspension de cette mission, il a indiqué que les responsables au sein du groupe Barid Al Maghrib ont répondu favorablement aux demandes d'informations émises par la mission, faisant savoir que ses membres poursuivent leurs actions exploratoires avec sérieux et responsabilité.

Aucune décision n'a été prise pour la suspension de la mission, a-t-il insisté, niant catégoriquement ce qui a été véhiculé à ce sujet.

La mission exploratoire porte sur la société mère Barid Al Maghrib et ses filiales et pas uniquement sur l'établissement Barid Al Maghrib, a-t-il assuré.

Il a également affirmé que dans le cadre de cette mission, des exposés ont été présentés par le directeur général de Barid Al Maghrib et les directeurs de ses filiales.

Suite à ces exposés et avec l'avancement des travaux de la mission, la société mère et ses filiales ont remis les documents et fourni les données qui lui ont été demandées, alors que d'autres sont en cours d'élaboration par le directeur général du groupe, a-t-il conclu.

Le Maroc condamne vivement les attaques terroristes au Burkina Faso

L'e Maroc a condamné vivement les attaques terroristes ignobles, qui ont visé le Nord du Burkina Faso, à Solhan, dans la nuit du 4 au 5 juin, faisant 160 victimes civiles innocentes.

Dans un message adressé au ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Burkinabé de l'extérieur, Alpha Barry, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, affirme avoir appris avec une profonde affliction la triste nouvelle des attaques terroristes ignobles, qui ont visé le Nord du Burkina Faso, à Solhan, faisant 160 victimes civiles innocentes et causant l'incendie de plusieurs habitations et du marché local de cette localité. «Devant cette agression lâche, le Royaume du Maroc condamne vivement cet acte terroriste abject, qui est rejeté par toutes les religions et les valeurs humanistes universelles», écrit Nasser Bourita.

En cette douloureuse occasion, affirme le ministre, le Maroc «exprime sa totale et forte solidarité avec le gouvernement burkinabé» et présente ses vives condoléances et ses sincères sentiments de compassion et de solidarité aux familles éplorées et au peuple burkinabé frère.

Exposition sur le Parlement marocain

Du 10 juin au 15 novembre à Rabat

"L'e Parlement marocain... Jalons de la mémoire" est le thème d'une exposition qui aura lieu du 10 juin au 15 novembre à la Galerie des Archives du Maroc, à Rabat, a annoncé lundi l'institution Archives du Maroc, initiatrice de l'événement.

Organisée en partenariat avec la Chambre des représentants à l'occasion de la Semaine internationale des archives (7-11 juin 2021), cette exposition comprendra un ensemble de photos et de documents qui mettent en lumière des faits marquants de l'histoire contemporaine du Maroc dont l'institution législative "constitue à la fois un témoin et un acteur", a indiqué Archives du Maroc dans un communiqué.

Cette exposition invite les visiteurs à une "immersion dans l'histoire" de l'institution législative, à travers des jalons de la vie parlementaire au Maroc depuis la création du Conseil national consultatif en 1956, fruit d'un consensus national entre Feu SM le Roi Mohammed V et les forces politiques de l'époque.

Après ce chapitre, un Conseil constitutionnel a été mis en place pour préparer la première Constitution du Maroc qui verra le jour en 1962, suivie de la naissance du Parlement marocain en 1963 en tant que pilier central d'une aspiration à la démocratie et à un Etat de droit, a rappelé la même source. La Constitution de 1962 et celles qui lui ont succédé ont confié au Parlement un ensemble de pouvoirs liés à la législation, à l'évaluation et au contrôle du pouvoir exécutif, sans négliger l'importance de la diplomatie parlementaire comme une contribution au développement des relations internationales du Maroc.

"Cette exposition qu'abrite la Galerie des Archives du Maroc est programmée conformément aux protocoles sanitaires en vigueur pour la prévention de la propagation de la pandémie de Covid-19", conclut le communiqué.

Des dégâts importants causés à la mosquée Al-Aqsa

Selon un rapport de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif



La mosquée Al-Aqsa a subi des dégâts importants durant les événements qui ont eu lieu à Al-Qods Acharif du 7 au 28 mai dernier, révèle un rapport de surveillance, d'observation et de suivi que vient de publier l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif.

Le rapport fait en effet état de la destruction d'une partie du Minbar "Bourhan Eddine Assaifi", une structure en marbre aux formes et motifs sublimes installée au sud de la Cour du Dôme du Rocher, et de l'endommagement par le feu de la moquette de la Mosquée Al-Kibli et du Dôme du Rocher".

Selon le rapport, il s'agit aussi de

la destruction de 10 grilles de fenêtres en plâtre, dont la restauration nécessite six mois de travail par des techniciens spécialisés, de hauts parleurs vandalisés, de portes en bois cassées ainsi que d'armoires, chaises et cloisons en bois.

L'Agence relevant du Comité Al-Qods, présidé par S.M le Roi Mohammed VI, citant les rapports de son équipe d'enquête sur le terrain, a fait état d'une série de transgressions, dont des attaques à l'arme automatique contre des maisons et des tentatives de les incendier. S'y ajoutent des tirs à balles réelles contre les Maqdisis dans les rues et des attaques menées par des groupes d'extrémistes

contre des quartiers arabes afin de terroriser la population.

Ces événements, ajoute-t-on, ont de même empêché des étudiants de rejoindre leurs établissements, malgré la décision de reprise des études en ce début de semaine, à cause soit de leur arrestation, soit de leur expulsion de leurs quartiers, en plus de la restriction des déplacements sauf pour les cas de besoin extrême. Les familles maqdisis ont vu leur niveau de vie dégringoler, leurs chefs ayant perdu leur emploi ou ne se rendant plus à leurs lieux de travail, déplore le rapport, ajoutant que les hôpitaux israéliens sont évités, ce qui accentue la pression sur les hôpitaux arabes à Al-Qods.

78% des Maqdisis vivent en dessous du seuil de pauvreté

L'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif a indiqué que 78% des Palestiniens dans la ville d'Al-Qods (soit 350.000 personnes), dont 84% d'enfants, vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Dans son rapport sur la situation sociale et économique de la Ville Sainte, l'Agence, citant les statistiques annuelles israéliennes, souligne que les Maqdisis souffrent du manque d'horizon en matière d'emploi, d'un système éducatif abandonné et faible et de l'absence d'infrastructures économiques et matérielles.

Le rapport a relevé que les opportunités d'emploi demeurent faibles dans la ville d'Al-Qods, à l'instar des salaires, en comparaison avec d'autres villes, mettant en évidence la crise financière étouffante que connaissent les hôpitaux arabes de la Ville Sainte depuis 2017, et qui s'est aggravée en 2020 avec la propagation de la pandémie de Covid-19, devant la négligence délibérée des autorités israéliennes et l'incapacité de l'autorité palestinienne à les soutenir.

Ainsi, l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif est venue à la rescousse de ces hôpitaux, en leur fournissant des médicaments et du matériel médical et paramédical, afin de les aider à surmonter les conditions difficiles liées à la pandémie de Covid-19, fait-on remarquer.

D'autre part, le rapport s'est concentré sur la crise du logement dans la ville d'Al-Qods, faisant état de 20 démolitions de maisons et de 17 cas d'expulsion et de saisie d'habitations, durant l'année dernière et le début de l'année en cours, en plus des lourdes amendes imposées pour les travaux de démolition et de délivrance des permis de construire.

Le rapport a, également, dénombré la démolition de plus de 18.000 maisons dans la ville d'Al-Qods, de juin 1967 jusqu'à aujourd'hui, sous prétexte de construction sans permis, mettant en exergue l'impossibilité pour les populations arabes chrétiennes et musulmanes d'Al-Qods d'utiliser 87% de leurs terres sous divers prétextes, ce qui représente plus de 63 sur 72 km². Ainsi, plus de 15 colonies et 170.000 unités de logement y ont été installées et habitées par près de 220.000 colons israéliens.

Selon le rapport, le déni des droits des Palestiniens dans la ville d'Al-Qods les a conduit à recourir à la construction sans permis, afin de pouvoir répondre à leurs besoins croissants, estimés à quelque 1.500 logements par an, de même que pour éviter les frais exorbitants des permis de construire dépassant 35.000 dollars américains par appartement résidentiel.

Six extrémistes interpellés à Salé

Les éléments de la brigade nationale de la police judiciaire ont, en coordination avec le service provincial de la police judiciaire à Salé, interpellé, lundi, sur la base d'informations fournies par la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), six extrémistes pour leur implication présumée dans la provocation d'accidents fictifs de la circulation afin d'escroquer des sociétés d'assurance et d'utiliser les revenus issus de ces actes criminels pour le financement de projets terroristes.

Parmi les six mis en cause, âgés entre 23 et 39 ans, figurent quatre anciens détenus dans des affaires de terrorisme et d'extrémisme et un dans des crimes de trafic de drogue, indique un communiqué de la Direc-

tion générale de la sûreté nationale (DGSN).

L'interpellation des suspects est intervenue suite à des soupçons de projets extrémistes à travers la provocation d'accidents fictifs de la circulation, en utilisant des motos et des voitures et en déclarant les sinistres aux sociétés d'assurances pour obtenir des remboursements dans le cadre du principe "Al Faye Wa Al Istihlal", en vue de financer des cibles terroristes pour l'atteinte grave à l'ordre public, ajoute la même source.

Les perquisitions menées aux domiciles des prévenus ont permis la saisie d'une moto utilisée dans les accidents fictifs de la circulation déclarés, de certificats médicaux et de leurs copies portant les noms des suspects

et d'autrui, outre les copies de procès-verbaux des accidents, de cartes mémoire, de matériel informatique, de publications à caractère extrémiste et de 9 comprimés psychotropes, précise le communiqué.

Les mis en cause ont été soumis à une enquête judiciaire menée par la brigade nationale de la police judiciaire sous la supervision du parquet chargé des affaires de terrorisme, en vue de déterminer l'ensemble des accidents fictifs de la circulation déclarés et les sommes d'argent perçues à travers ce mode d'escroquerie, ainsi que les liens de ces actes criminels avec les affaires de financement de terrorisme et de planification d'actes terroristes.

Cette affaire s'inscrit dans le cadre de la poursuite des opérations proac-



tives menées par les services de la sûreté nationale et de la surveillance du territoire, en vue de neutraliser les dangers de la menace terroriste et de

mettre en échec tous les projets et plans terroristes visant la sécurité et la stabilité du Royaume, conclut le communiqué.

L'Algérie dilapide toutes ses richesses pour multiplier les actes d'hostilité envers le Maroc



L'Algérie, dont le système politique en général souffre à la base de déficit, de carence et de fragilité en termes de démocratie, ne cesse de multiplier, jour après jour, ses "péchés politiques envers le Maroc", a souligné l'écrivain et journaliste marocain Talaâ Saoud Al Atlassi.

Dans un article sous le titre: "Tebboune hanté par le Roi du Maroc", paru le week-end sur les colonnes du journal "Al Ittihad Al-Ichtiraki", M. Al-Atlassi a mis en évidence la situation douloureuse dans laquelle se trouve actuellement l'Algérie, ainsi que le déficit dont pâtit le régime en place en termes de démocratie et les carences enregistrées dans le pays dans les domaines de l'emploi, de la santé, de la mise à niveau des villes, du logement, de l'électricité, de l'eau potable et de la mise à disposition des produits alimentaires de base.

"Le régime algérien ne cesse de multiplier, jour après jour, les péchés politiques envers le Maroc, des péchés politiques et non diplomatiques", a souligné l'auteur de l'article, en expliquant que le Royaume est devenu pour le régime algérien "une affaire intérieure" et "une préoccupation quotidienne".

"La présence de la question marocaine dans les médias algériens qui expriment, en fait, les inquiétudes des généraux en Algérie, est devenue une crise quotidienne, voire ridicule", a-t-il noté.

"J'aurais pu me contenter de ce que la presse en Algérie reflète comme banalités des préoccupations des généraux, du régime algérien. Cependant, le président Abdelmadjid Tebboune m'a fait un cadeau par ses déclarations relayées par le magazine

français +Le Point+, qui renforcent ma thèse selon laquelle le régime algérien s'engouffre, jour après jour, dans ses péchés politiques envers le Maroc... et à vrai dire envers l'Algérie. Ses péchés, qui sont censés nuire au Maroc, nuisent en fait à l'Algérie", a écrit M. Al-Atlassi.

Pendant ce temps, a-t-il fait observer, le Maroc s'est consacré à son développement et à son progrès et a réalisé des avancées importantes et même impressionnantes pour la coopération maghrébine qui profiterait d'abord à l'Algérie, dont les dirigeants dilapident toutes les richesses du pays pour multiplier les actes d'hostilité et de provocation envers le Royaume.

"Le président n'a fait que citer les propos développés par la presse des généraux... J'allais douter que l'orateur est son excellence le président... un président d'une association ou le chef d'un parti peut-être, même si le discours est plus proche du niveau d'un +youtubeur+ qui ne pense qu'à faire le buzz", a noté l'auteur de l'article, ajoutant que "dans toutes ses réponses concernant le Maroc, le +frère+ déclare son opposition à la monarchie au Maroc.

"Oubliez que c'est un pays voisin, et oubliez la chanson officielle algérienne selon laquelle elle n'a aucun problème avec le Maroc (...). Il n'a pas bien retenu la leçon (...). Il est sorti du texte pour dire que même les Marocains résidant au Sahara voteront en faveur de l'indépendance vu qu'ils n'accepteront pas d'être sujets du Roi" (...). Il a même réprimandé l'administration américaine pour sa reconnaissance de la marocanité du Sahara, insistant sur son hostilité envers le Roi du Maroc", a-t-il poursuivi.

"Le président a haussé le niveau

d'hostilité envers le Roi en affirmant que le Sahara est une question qui ne concerne guère le peuple marocain" et qu'il est "contre la monarchie et contre le Roi du Maroc", a-t-il poursuivi.

"L'homme dit qu'il n'ouvrira pas les frontières de l'Algérie avec un pays qui l'attaque quotidiennement (...), une grossière tentative de fuite en avant (...) car celui qui attaque l'Algérie quotidiennement c'est bien le régime algérien, comme en témoigne le Hirak qui se poursuit pour exiger, purement et simplement, le départ du régime et le droit à une vie décente civile et non militaire", a enchaîné M. Al-Atlassi.

Le mouvement populaire du Hirak a provoqué une abstention de plus de 76% lors du vote sur la Constitution et de plus de 60% lors du scrutin présidentiel, a enchaîné le journaliste, notant qu'il s'agit d'"un régime qui manque de légitimité populaire, qui s'en prend au quotidien à son peuple et persiste dans l'hostilité à l'égard du Maroc, en abritant un groupe séparatiste qu'il arme, finance, déplace à sa guise (...) et continue à le révéler au monde, comme il l'a fait récemment avec le chef des séparatistes qui est entré en Espagne comme toute recrue des services de renseignement, avec un faux passeport et une fausse identité algérienne".

"Cette opération a révélé au monde que le Polisario n'est qu'un complice de l'appareil d'État algérien. Les succès du Maroc et de son Roi face aux défis du développement et en matière de sauvegarde des acquis de l'intégrité territoriale nationale, ainsi qu'en termes d'efficacité diplomatique (...) ont suscité l'ire du régime algérien avec ses chefs et ses subordonnés, y

compris le président lui-même et la presse dirigée par le régime, a-t-il indiqué.

"Son excellence ne s'est pas retenu de parler du Roi du Maroc avec une impudence qui dégrade la position du chef de l'État. Il était tellement en colère qu'il avait ignoré le Roi qui l'avait entouré, depuis son accession à la présidence, de tout ce qui était digne d'un Roi respectable. Il l'a félicité lorsqu'il a annoncé sa victoire au scrutin présidentiel. Puis lui a adressé, officiellement et publiquement, un appel au dialogue (...). Il lui a souhaité un prompt rétablissement lorsqu'il a été transféré en Allemagne pour y être soigné. Et quand il est rentré en Algérie, il lui a exprimé son bonheur suite à son rétablissement", a-t-il ajouté.

Il s'agit "d'un Roi, descendant des Monarques d'un État dont l'origine remonte à plus de 12 siècles, un Roi qui a été préparé pour régner par Feu Sa Majesté Hassan II, l'acteur de son temps qui reste largement présent dans l'histoire de l'Algérie", a souligné le journaliste, rappelant qu'au moment où le président infiltrait les cercles dirigeants en Algérie en participant à des gouvernements défaits, voire corrompus (comme l'a prouvé le procès de leurs dirigeants), le Souverain dirigeait sagement et progressivement le Maroc grâce à un projet de développement, de réforme et de modernité et une vision Royale axée sur des réalisations historiques et des transformations qualitatives dans divers domaines.

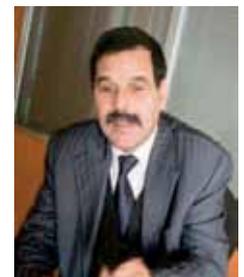
Parmi ces réalisations, il a cité notamment la réussite de la mission de l'Instance Équité et Réconciliation (IER), l'adoption du nouveau Code de la famille pour la promotion des droits de la femme, le lancement du

processus de renforcement de l'identité marocaine et de la composante amazighe, notamment aux niveaux linguistique et culturel et la réforme du champ religieux.

Le journaliste-écrivain a également cité le renforcement de l'indépendance de la justice avec des leviers juridiques, la promotion de l'efficacité de l'action partisane, la consolidation de la démocratie comme choix stratégique de l'État, à travers notamment l'élection régulière des institutions représentatives, le renforcement de la liberté de la presse avec une nouvelle loi fondée sur des leviers professionnels solides, la libéralisation de l'espace audiovisuel, la création des instances constitutionnelles assurant l'intervention sociétale dans la gestion des affaires publiques, l'activation de la gouvernance sécuritaire comme acteur de référence pour la stabilité sociale et la lutte contre le terrorisme.

Il a ajouté, dans ce cadre, que ces réformes se manifestent également dans la création du port Tanger-Med, devenu un phare en Méditerranée, la modernisation des chemins de fer, devenus aujourd'hui les plus prestigieux en Afrique, le développement de la production marocaine d'énergies renouvelables, le lancement de l'initiative nationale pour le développement humain, autant de chantiers économiques et sociaux qui ont permis le développement de l'économie marocaine et l'ouverture de l'industrie nationale sur des secteurs vitaux et de haut niveau tels que l'industrie aéronautique et automobile.

"C'est le Roi, monsieur le président, qui a proposé à son peuple une nouvelle Constitution, changé et renouvelé l'architecture et les structures du pouvoir de l'État et a consacré les institutions démocratiques en tant que véritable autorité dans la gouvernance d'un État administré par une Monarchie constitutionnelle. Cette Constitution a été créditée de la participation d'environ 74% de l'électorat, dont plus de 98% ont voté en sa faveur", a rappelé l'auteur de l'article, soulignant que le Souverain a proposé l'initiative d'autonomie du Sahara marocain pour mettre un terme aux querelles algériennes sur le droit marocain et permettre aux relations maroco-algériennes de s'ouvrir sur les perspectives d'une coopération maghrébine fructueuse.



Talaâ Saoud Atlassi

ROYAUME DU MAROC
AGENCE DU BASSIN
HYDRAULIQUE
DU LOUKKOS
-TÉTOUAN-
AVIS DES APPELS
D'OFFRES OUVERTES
SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé dans le bureau de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira à Tétouan à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres cités ci-dessous:

□ Appel d'offres n° 06/ABHL/2021 :
 - Objet : Souscription aux polices d'assurances : Accidents de Travail et Responsabilité Civile de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos et ses Annexes ;
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux Mille Dirhams (2 000,00 dh) ;
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Six Mille Trois Cent Quarante-Six Dirhams et Quarante Centimes (106 346,40 dh) ;
 - Date ouverture des plis : Le Jeudi 01 Juillet 2021 à 11h00Min.

□ Appel d'offres n° 07/ABHL/2021 :
 - Objet : Etude de gestion intégrée des ressources en eau des systèmes hydrauliques interconnectés de Tanger et du Loukkos ;
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante Mille Dirhams (40 000,00 dh) ;
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt-Deux Mille Dirhams, (1 992 000,00 dh) ;
 - Date ouverture des plis : Le Jeudi 01 Juillet 2021 à 11h30Min.

- La production de la copie certifiée conforme à l'originale des certificats d'agrément dans les domaines d'activités suivants: D13 (Etudes générales), D20 (Géologie, géophysique, hydrologie, hydrogéologie), pour les concurrents installés au Maroc.
 □ Appel d'offres n° 08/ABHL/2021 :
 - Objet : Entretien courant des barrages gérés par l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos ;
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt-cinq Mille Dirhams (25 000,00 dh) ;
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Quatre-Vingt-Dix-Sept Mille Cinq Cent Vingt Dirhams (1 097 520,00 dh) ;
 - Date ouverture des plis : Le Jeudi 01 Juillet 2021 à 12h00Min.

□ Appel d'offres n° 09/ABHL/2021 :
 - Objet : Travaux de réalisation de forages de reconnaissance au niveau des Provinces de Tétouan, de Chefchaouen, d'Ouazzane et de Fahs-Anjra ;
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sixante-dix Mille Dirhams (70 000,00 dh) ;
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Millions Huit Cent Dix-Neuf Mille Huit Cent Quarante-Vingts Dirhams, (2 819 880,00 dh) - Date ouverture des plis : Le Jeudi 01 Juillet 2021 à 12h30Min.

- La production de la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification dans le secteur :

H, classe minimale : 2 et qualification : H.2, pour les concurrents installés au Maroc.

□ Appel d'offres n° 10/ABHL/2021 :
 - Objet : Travaux de reprofilage de l'Oued SMIR en aval du Barrage SMIR ;
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante Mille Dirhams (40 000,00 dh) ;
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt Mille Dirhams (1 980 000,00 dh) ;
 - Date ouverture des plis : Le Jeudi 01 Juillet 2021 à 13h00Min.

- Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés à l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira -Tétouan. Ou téléchargé à partir du Portail Marocain des marchés publics.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : - 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics pour les appels d'offres N° : 06, 08 ; 09 et 10/ABHL/2021.

- 27, 28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics pour les appels d'offres N° : 07/ABHL/2021.
 Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de cette Agence,
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à cette Agence,
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
 - soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 5137/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARI-TIME
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°01/2021/CRRAGD
 Le 07/07/2021 à 9 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège du Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir, sis Avenue des FAR Inezgane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les prestations de service de travaux agricoles et de laboratoires pour le Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir, en deux (02) lots :

- Lot N°1 : Les prestations de service de travaux agricoles pour le Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir ;
 - Lot N°2 : Les prestations de service de travaux de laboratoires pour le Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir.

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>
 Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- Lot N°1 : Huit mille Dirhams (8 000,00 DH).
 - Lot N°2 : Dix mille Dirhams (10 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 - Lot N°1 : Deux cent soixante-sept mille soixante-douze Dirhams zéro centimes Toutes Taxes Comprises (267 072,00 DH TTC).
 - Lot N°2 : Quatre cent seize mille trois cent vingt-huit Dirhams zéro centimes Toutes Taxes Comprises (416 328,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux mar-

chés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du Service Administratif du Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir, sis Avenue des FAR Inezgane ;
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 5138/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARI-TIME
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°02/2021/CRRAGD
 Le 08/07/2021 à 9 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège du Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir, sis Avenue des FAR Inezgane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Les prestations de service de travaux agricoles et de laboratoires pour le Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir, en deux (02) lots :

- Lot N°1 : Les prestations de service de travaux agricoles pour le Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir ;
 - Lot N°2 : Les prestations de service de travaux de laboratoires pour le Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir.

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>
 Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- Lot N°1 : Huit mille Dirhams (8 000,00 DH).
 - Lot N°2 : Dix mille Dirhams (10 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 - Lot N°1 : Deux cent soixante-sept mille soixante-douze Dirhams zéro centimes Toutes Taxes Comprises (267 072,00 DH TTC).
 - Lot N°2 : Quatre cent seize mille trois cent vingt-huit Dirhams zéro centimes Toutes Taxes Comprises (416 328,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux mar-

chés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du Service Administratif du Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir, sis Avenue des FAR Inezgane ;
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 5139/PA
AVIS DE CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du : 07-05-2021 à Casablanca, il a été instituée une société à responsabilité limitée, présentant les caractéristiques suivantes :
 Dénomination : MANAZIL BOUSKOURA
 Objet : PROMOTION IMMOBILIERE
 Siège social : Casablanca 7, RUE AHMED TOUKI, ETAGE 2, APPT 10
 Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre de commerce
 Année sociale : Du 1er Janvier au 31 décembre
 Capital : 100.000,00 dirhams divisé en 1000 parts chacune, toutes souscrites en totalité et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :
 Mr SAID BENATALLAH qui a souscrit et libéré 500 parts de 100 DHS chacune, soit 50.000,00 DHS.
 Mr MAGHFOUR MOHAMMED qui a souscrit et libéré 500 parts de 100 DHS chacune, soit 50.000,00 DHS
 Total : Souscrit 1.000 Parts de 100 DHS chacune, soit 100.000,00 DHS
 Gérance : Mr SAID BENATALLAH et Mr MARGHFOUR MOHAMMED sont nommés :
 Cogérants de la société pour une durée illimitée avec possibilité de délégation de leurs pouvoirs.
 La société est valablement engagée par la signature séparée des deux cogérants : Monsieur SAID BENATALLAH OU Monsieur MAGHFOUR MOHAMMED, et ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la société.
 La société a été immatriculée au registre de commerce sous le n° 504575.

N°5024/PA

ISONTE TRANSPORT LOGISTICS
CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ SARL
 RC 501635
 Suite à un acte sous seing privé, en date du 05-04-2021 il a été constitué les statuts d'une société dont les caractéristiques sont :

1- Dénomination : ISONTE TRANSPORT LOGISTICS
 2- Forme : SARL
 3- Adresse : 144 Rue Med Smiha résidence Jawharate 6ème étage n° 35 Casablanca
 4- Objet : Transport de marchandises par automobile dont le tonnage agréé est égal ou supérieur à 15 tonnes. Transport urbain international de marchandises.
 5- Capital : le capital de la so-

ciété est de 100.000,00 DHS
 Composé de 1000 parts de 100 DHS chacune divisé comme suit :

- JBILOU NOURA 500 parts de 100 dhs, soit 50.000,00 dhs
 - TANTAOUI ALLAL 500 parts de 100 dhs soit 50.000,00 DHS

6- La durée : la durée de la société est de 99 ans ; commence le 16-03-2021 et doit finir le 15-03-2120.

7- Gérance : la société sera gérée par la gérante Mme JBILOU NOURA de nationalité marocaine titulaire de la CIN N° W346020.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal le 04-05-2021 sous le dépôt n° 776888 registre de commerce N° 501635.

N°5025/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
SECRETARIAT GENERAL D.B.M.
AVIS DES CONSULTATIONS ARCHITECTURALES

Le 07/07/2021, il sera procédé dans les bureaux du secrétariat général de la Province d'El Kelaa des Sraghna. (Salle AitAbdelmoulaAbdelouhab) aux ouvertures des plis relatifs aux consultations architecturales allouées pour :

• 11/2021/INDH A 10 H :
 Lot 1 : Etude, conception architecturale et suivi des travaux de construction de 12 unités préscolaires dans 7 communes relevant de la Province d'El Kelaa des Sraghna.
 - le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 1 800 000,00 DHS (Un Million Huit Cent Mille dhs).
 • 11/2021/INDH A 12:00 H :
 Lot 2 : Etude, conception architecturale et suivi des travaux de construction de 8 unités préscolaires dans 6 communes relevant de la Province d'El Kelaa des Sraghna.

- le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 1 275 000,00 DHS (Un Million Deux Cent Soixante-Quinze Mille dhs).

Les dossiers des consultations architecturales peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
 -soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Province El kelaa des Sraghna.
 -soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province El kelaa des Sraghna.

-soit les remettre au président du jury des consultations architecturales au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des mar-

chés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 des règlements des consultations architecturales.

N° 5140/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
SECRETARIAT GENERAL D.B.M.
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 Le 07/07/2021 Il sera procédé dans les bureaux de la Province d'El Kelaa des Sraghna. (Salle Ait Abdelmoula Abdelouhab) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
 • 02/2021/BG A 11 h 00: ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU POUR LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA.
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000,00 Dhs (Trois Mille Dhs).
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 289 747,90 Dhs (Deux Cent Quatre-vingt-Neuf Mille Sept Cent Quarante-Sept Dhs et Quatre-vingt Dix Cts.).
 -Les échantillons, exigés par les dossiers d'appel d'offres doivent être déposés au secrétariat général de la Province d'El Kelaa des Sraghna au plus tard le : 06/07/2021. A 10 :00 h.
 • 03/2021/BG A 11 h 30: ACHAT DE FOURNITURE POUR MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE POUR LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA.
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000,00 Dhs (Trois Mille Dhs).
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 323 280,00 Dhs (Trois Cent Vingt-Trois Mille Deux Cent Quatre-vingts Dhs).
 -Les échantillons, exigés par les dossiers d'appel d'offres doivent être déposés au secrétariat général de la Province d'El Kelaa des Sraghna au plus tard le : 06/07/2021 à 11 :00 h.
 Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 -soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Province El kelaa des Sraghna.
 -soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province El kelaa des Sraghna.
 - Soit envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des mar-

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

LOUFOQUE	BIEN EN CHAIR CHÈRE	BANDE DE PROTECTION	TRAVAIL DE CHOIX	LE PREMIER HOMME	EXCÈS	GLABRE	ROND
FOCUS			DEMI-SOLDE STAR				
TYPE					TÊTE DE MOLLYON		
CONCASSEUR				CRACK	INGURGITÉ	NOTE	
LA FIN DU JOUR		PAREIL			CUBE TÊTE DE BÉLIER		AUTOSUFFISANCE
		DÉMONSTRATIF		VOYELLE	VENT FROID ORGANE		
ENLÈVE ROULÉ		ALLONGÉ PARTIRAI				QUARTIER D'ABUTA	
GIBOULÉE	UTOPISTE PAS EMBALLÉ		DESCEND CONNU		TRANCHE SODIUM FOULIE		
				PARTIRA TITRE LÉGAL			DE BAS EN HAUT BUTTE
EMBLIQUE	SYMBOLE DE L'OR ADVERBE			BAUDET MÉLODIE		FIN DE VERBE	
			ALUMINIUM EN APPEL		LETTRES DE NIMIER	EN FRANCE LETTRE DE LANG	
SYMBOLE DU CALCIUM		MAÎTRE D'INTERNAT				PRONOM PERSONNEL	
REMONTRANCE							

Solution mots flechés d'hier

	B	R	E																	
	R	U	T		B	T		T	R	O	P									
	U	S	A		E	E		N	S		S									
	T	A	L		I	S		M	A	N										
			G		A	P		I	A		T									
	A	P	E		C	O		L	O	G	N									
	I	E			E	R		O	S	I	O									
	E	C	O		L	O		E	S		L									
	P	I	A		U	L		E												
	E	R	E		S			R	S		O									
	A				A			U			R									
	E	T	A		R	E		A	L	I	S									
	E	L	E		C	T		R	I	F	I									

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmouein Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Responsible des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdad
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												
XI												
XII												

HORIZONTALEMENT.

- I. Lui (2 mots).
- II. Un hebdo (2 mots). - Extrait de la une.
- III. On y lit Paris Normandie. - Sors de ta coquille. - Journal de l'Est.
- IV. Un hebdo certains jours. Devenir une enflure. - Productrice de beurre.
- V. Ils sont en bonne place dans les journaux.
- VI. Papier. - Une du paf. - Boîte d'as pro.
- VII. Dépassé au retour. - Un célèbre fit la une des journaux people.
- VIII. Plus un. - Sur le plateau avec le journal du matin. - Elle.
- IX. Il est gonflé ! - Dru.
- X. Un Romain qui mystifia la presse. - Reptiles.
- XI. Plateau sans calc. - Elle travaille la défense.
- XII. Publions le journal. - "Périodiques"

VERTICALEMENT.

- 1. Elle (2 mots).
- 2. Magazine pour elle (2 mots). - Journal.
- 3. L'Humanité au début. - On y trouve les bons mots du journal. - Dieu.
- 4. Ornement. - Pronom. - Met à sec.
- 5. La une du journal. - Sigle. - Journal avec des impôts.
- 6. L'image du magazine.
- 7. Canon son effet pour Voici. - Elle est associée à une dépêche. - Couche sur page.
- 8. Abonné de l'hebdo.
- 9. Cardinaux opposés. - Marque de botte. - Sa feuille est mensuelle.
- 10. Lui. - Provenir.
- 11. Article inversé.
- 12. Blonde de la presse people. - Elles impriment les journaux.

Grilles de sudoku

Facile

9		4		3	6			8
			2	8		5		3
		2	4					
				4		8	6	9
	8	7	6		2	3	5	
1	6	9		5				
					8	4		
6		5		2	7			
	7		5	1		6		2

Moyen

2			9					7
	9	3			7		6	
			3	6		9		
8			4	5		9		
	4	2				7	8	
	3		7	8				1
		5		3	1			
	8		2			1	5	
7				6				9

Difficile

				8	7			
	2	3		6				8
5	8	6						
			3	4		8		
	7		9		1		4	
		1		5	8			
						4	1	3
2				1		5	8	
			8	3				

Expert

7				1		9		
5					9			
	6				3		1	
			7		5	8	4	
				2				
	7	6	3		4			
	3		8				5	
			1					4
		2		4				6

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	1	2	8	9	3	7	4	6
8	6	7	4	2	5	3	9	1
3	4	9	1	6	7	5	8	2
6	7	4	3	5	2	9	1	8
1	5	3	9	8	6	2	7	4
9	2	8	7	4	1	6	3	5
2	3	1	5	7	4	8	6	9
4	8	5	6	3	9	1	2	7
7	9	6	2	1	8	4	5	3

Moyen

3	6	2	5	8	9	4	7	1
4	9	8	1	6	7	2	3	5
7	5	1	2	3	4	8	6	9
8	1	9	4	2	3	6	5	7
5	7	3	8	1	6	9	4	2
6	2	4	9	7	5	3	1	8
9	3	6	7	5	8	1	2	4
1	8	7	6	4	2	5	9	3
2	4	5	3	9	1	7	8	6

Difficile

2	4	3	1	9	5	8	7	6
6	1	9	8	4	7	5	2	3
8	5	7	2	6	3	1	9	4
4	3	2	6	8	1	9	5	7
7	8	6	5	3	9	2	4	1
1	9	5	7	2	4	6	3	8
5	2	4	3	1	8	7	6	9
9	6	8	4	7	2	3	1	5
3	7	1	9	5	6	4	8	2

Expert

9	3	5	6	8	4	1	2	7
4	8	7	3	1	2	5	9	6
1	2	6	7	5	9	3	8	4
6	4	2	5	9	7	8	3	1
5	7	9	1	3	8	6	4	2
8	1	3	2	4	6	7	5	9
7	6	8	9	2	5	4	1	3
3	9	4	8	7	1	2	6	5
2	5	1	4	6	3	9	7	8

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I		C	A	S	E	B	L	A	N	C	H	E
II	C	A	S	E	N	O	I	R	E		A	U
III	A	R		B	L	A	N	C	B	E	C	
IV	R	T	T		I	S		H	U	C	H	E
V	R	E	A	L	E		V	E	L	U	E	S
VI	E	B	R	O		S	A	T	I	R	E	S
VII	B	L	A	N	C	C	A	S	S	E		O
VIII	L	E		G	A	R	S		A	U	E	R
IX	A	U	T	O	C	O	A	T		I	C	A
X	N	E	E		A	T		O	F	L	A	G
XI	C		R	E	B	A	T	T	U		L	E
XII		L	A	S	A	L	L	O	I	S	E	S



L'OMS demande aux labos de partager 50% de leurs vaccins avec Covax



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a demandé lundi aux fabricants de vaccins contre la Covid-19 de mettre à disposition du dispositif international Covax la moitié de leur production de doses cette

année. Alors que les pays riches ont pris d'assaut les vaccins, Covax, qui fournit gratuitement en doses les pays défavorisés et veut assurer une distribution équitable parmi ceux qui sont en mesure de les payer, ne par-

vient pas à fonctionner à plein régime.

D'autant que l'Inde - où Covax se fournit principalement en doses - a bloqué les exportations du vaccin fabriqué par le Serum Institute of India pour lutter contre la sévère épidémie

qui sévit sur son territoire.

Au 4 juin, Covax avait livré plus de 80 millions de doses dans 129 pays et territoires. Bien moins que prévu.

Face à cette situation, l'OMS a une fois de plus demandé aux pays riches, qui ont déjà vacciné une partie de leur population, de partager les vaccins. Mais l'organisation a également appelé lundi les entreprises pharmaceutiques à faire preuve de solidarité.

"J'appelle (...) tous les fabricants à donner à Covax le droit de premier refus (c'est-à-dire se voir proposer les doses en priorité Ndlr) sur les nouveaux volumes de vaccins ou à s'engager à mettre à disposition 50% de leurs volumes à Covax cette année", a déclaré le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, en conférence de presse.

"La vaccination inéquitable est une menace pour toutes les nations, pas seulement pour celles qui ont le moins de vaccins", a-t-il affirmé.

"La distribution inéquitable des vaccins a permis au virus de continuer à se propager, augmentant les risques d'émergence d'un variant qui rend les vaccins moins efficaces".

Covax a été créé par l'Alliance du vaccin (Gavi), l'OMS et la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (Cepi) pour combattre les inégalités d'accès à l'immunisation anti-Covid, notam-

ment en fournissant gratuitement des doses à 92 pays et territoires défavorisés. Malgré les promesses de dons de vaccins anti-Covid pour Covax, il y en a trop peu pour juin et juillet.

En mai, lors de l'Assemblée mondiale de la santé, le Dr Tedros a appelé la communauté internationale à vacciner au moins 10% de chaque pays d'ici septembre et au moins 30% avant la fin de l'année.

"Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin de 250 millions de doses supplémentaires d'ici septembre, et de 100 millions de doses rien qu'en juin et juillet", a rappelé le chef de l'OMS lundi.

"Ce week-end, les dirigeants des pays du G7 se réuniront pour leur sommet annuel. Ces sept nations ont le pouvoir d'atteindre ces objectifs. Je demande au G7 de s'engager non seulement à partager les doses, mais aussi à les partager en juin et juillet", a-t-il déclaré.

Il a, par ailleurs, souligné que les pays à faible revenu ne doivent pas compter uniquement sur les importations de vaccins en provenance des pays plus riches, et a réitéré son appel à investir dans la production locale de vaccins.

Il a ainsi dit espérer que "certains sites de production seront identifiés et au moins proche du stade de la production de vaccins d'ici la fin de l'année".

Troisième vague meurtrière de Covid-19 en vue au Brésil

Meurtri par la pandémie de coronavirus, le Brésil vit un drame sans fin, avec la menace d'une troisième vague dévastatrice en raison de la lenteur de la vaccination, du relâchement précoce des restrictions et de la circulation effrénée des variants.

Ce pays de 212 millions d'habitants devrait atteindre d'ici la fin du mois les 500.000 morts de Covid-19, avec un des pires taux de mortalité au monde, à plus de 220 pour 100.000 habitants.

Certains épidémiologistes craignent que la troisième vague soit encore plus meurtrière que les deux premières.

Et contrairement aux pays européens, il n'y a pas de vraie accalmie entre les vagues: depuis la mi-mai, la courbe des décès s'est stabilisée sur un plateau très élevé, avec une moyenne autour de 2.000 morts quotidiennes.

La courbe des contaminations, elle, a été en constante ascension ces dernières semaines, une conséquence directe de l'assouplissement des mesures de restriction touchant la population.

Cette augmentation du nombre des infections tandis que la mortalité reste élevée risque d'entraîner "une aggravation de la crise sanitaire", avertit la Fiocruz, institut de référence en santé publique, dans son dernier bulletin épidémiologique.

Au moment du pic de la deuxième vague, en mars et surtout début avril, quand le Brésil a connu deux journées à plus de 4.000 morts, la plupart des maires et les gouverneurs des Etats ont imposé un couvre-feu et la

fermeture des commerces non essentiels.

Mais ces restrictions ont été levées au bout de quelques semaines, beaucoup trop tôt, selon les spécialistes.

"Au Brésil, une hécatombe sanitaire sans précédent a fini par se banaliser. La plupart des gens vivent comme s'il n'y avait pas de pandémie", dit à l'AFP José David Urbáez, du Centre d'inféctiologie de Brasilia. Autre source d'inquiétude: le variant Delta, apparu en Inde, avec des premiers cas confirmés ces dernières semaines au Brésil chez des personnes ayant séjourné dans le pays asiatique.

La troisième vague risque d'atteindre le pays de plein fouet au moment de la Copa America, tournoi de football que le président d'extrême droite Jair Bolsonaro a décidé d'accueillir à bras ouverts après les désistements de l'Argentine et de la Colombie.

La compétition doit débuter dimanche, mais des rumeurs de boycott des joueurs ont semé le doute et le maire de Rio de Janeiro a menacé de faire interdire les rencontres dans sa ville en cas d'aggravation de la situation sanitaire.

Et celle-ci n'est pas prête de s'améliorer, dans un pays où seulement 10,8% de la population a été immunisée avec deux doses de vaccin.

Lors d'une allocution présidentielle mercredi dernier, Jair Bolsonaro a promis que "tous les Brésiliens" seraient vaccinés d'ici la fin de l'année, un objectif difficile à atteindre, selon les spécialistes.

La Chine se prépare à vacciner les enfants dès trois ans

La Chine se prépare à vacciner les enfants dès l'âge de trois ans contre le coronavirus, a annoncé mardi un laboratoire pharmaceutique, ce qui devrait faire du pays le premier du monde à distribuer des vaccins aux jeunes enfants.

Le géant asiatique, où la Covid-19 a fait son apparition fin 2019, a déjà administré plus de 800 millions de doses, jusqu'à présent uniquement à des adultes âgés de 18 ans ou plus.

Pékin, qui a pratiquement éradiqué l'épidémie sur son sol depuis mai 2020, espère vacciner au moins 70% de sa population d'ici la fin de l'année, soit environ un milliard d'habitants.

Dans ce contexte, un porte-parole du laboratoire Sinovac, qui produit l'un des trois vaccins autorisés pour l'heure en Chine, a indiqué à l'AFP que son sérum Coronavac, qui nécessite deux doses, allait pouvoir être distribué aux mineurs.

"Le vaccin de Sinovac a été approuvé ces derniers jours pour les trois à 17 ans", a-t-il déclaré à l'AFP.

Le porte-parole n'a pas précisé quand les premières doses pourraient être administrées aux enfants, le calendrier étant selon lui entre les mains du ministère de la Santé.

Le laboratoire a achevé ses essais cliniques auprès d'enfants et d'adolescents dont les résultats doivent être publiés dans la revue britannique The Lancet, a-t-il ajouté.

Outre Sinovac, la Chine a pour l'heure approuvé l'administration chez l'adulte de vaccins produits par ses laboratoires Sinopharm (deux doses) et Cansino Biologics (une dose).

Ces laboratoires ont également engagé des essais cliniques chez les mineurs. Au total, une vingtaine de candidats vaccins chinois sont en phase d'essais cliniques, a indiqué dimanche un responsable du ministère de la Santé, Zheng Zhongwei.

Les produits de Sinovac et Sinopharm ont été approuvés pour utilisation chez l'adulte par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ils sont l'un et l'autre utilisés dans plusieurs pays du monde.

Ailleurs dans le monde, l'Union européenne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont approuvé le recours au vaccin Pfizer/BioNTech chez les enfants à partir de 12 ans.

Quatre membres d'une famille musulmane tués dans une attaque au Canada

Quatre membres d'une famille musulmane ont été tués au Canada lors d'une attaque "préméditée" par un homme qui leur a foncé dessus au volant de son pick-up, un "horrible acte d'islamophobie" selon Ottawa.

Ce drame, qui a provoqué une vive émotion, constitue l'attaque anti-musulmane la plus meurtrière au Canada depuis la fusillade de la mosquée de Québec qui avait fait six morts en 2017.

Un garçon de neuf ans de cette même famille a également été hospitalisé dans un état grave à la suite de l'attaque, survenue dimanche soir dans la ville de London, à 200 km au sud-ouest de Toronto.

Le suspect, Nathaniel Veltman, 20 ans, a pris la fuite après les faits, mais a été arrêté rapidement à 7 km des lieux du drame et a été inculpé lundi de quatre meurtres avec préméditation et d'une tentative de meurtre. La police n'exclut pas d'ajouter "d'éventuelles accusations de terrorisme" à son encontre.

"Il y a des preuves qu'il s'agissait d'un acte prémédité et planifié, motivé par la haine. Nous croyons que les victimes ont été ciblées parce qu'elles étaient musulmanes", a déclaré Paul Waight, enquêteur de la police de la ville de London.

"Il n'y a aucun lien antérieur connu entre le suspect et les victimes", a-t-il ajouté. L'homme n'a aucun casier judiciaire et aucune affiliation connue avec un groupe spécifique, selon la police. Il portait une veste ressemblant à un gilet pare-balles lors de son arrestation.

"Il s'agit d'un événement qui doit être décrit comme un horrible acte d'islamophobie", a réagi dans la soirée le ministre de la Sécurité publique Bill Blair.

"Cette tuerie de masse, et d'autres attaques similaires, ont pour effet de terroriser une communauté ciblée et



de faire craindre aux gens que leur famille pourrait être la prochaine", a-t-il ajouté. "Personne ne devrait jamais avoir à vivre de cette façon".

Le Premier ministre Justin Trudeau s'est dit "horifié". "Aux proches des personnes terrorisées par l'acte de haine d'hier, on est là pour vous. L'islamophobie n'a sa place dans aucune de nos communautés. Cette haine est insidieuse et méprisante - et elle doit cesser", a tweeté le chef du gouvernement.

De son côté, le Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) se dit "plus qu'horifié et demande justice après l'horrible attaque à la voiture motivée par la haine contre une famille musulmane à London, en On-

tario, qui se promenait dimanche soir".

"Il s'agit d'une attaque terroriste en sol canadien et doit être traitée comme tel", a déclaré son président, Mustafa Farooq.

L'association musulmane du Canada a également appelé les autorités à considérer "cette horrible attaque comme un acte de haine et de terrorisme".

Vers 20H40 dimanche (00H40 GMT lundi), selon la police, les cinq membres de la famille attendaient pour traverser un carrefour lorsqu'un pick-up noir "est monté sur le trottoir et les a percutés".

Les noms des victimes n'ont pas été divulgués, mais il s'agit d'une

femme de 74 ans, d'un homme de 46 ans, d'une femme de 44 ans et d'une adolescente de 15 ans, représentant trois générations d'une même famille, a déclaré le maire de London, Ed Holder.

Ils seraient originaires du Pakistan, selon des médias locaux.

De nombreux bouquets de fleurs ont été déposés toute la soirée de lundi sur les lieux du drame. Une veille à la mémoire des victimes était prévue mardi en début de soirée dans une mosquée de la ville.

"Soyons clairs, il s'agit d'une tuerie de masse perpétrée contre des musulmans, contre des Londoniens, enracinée dans une haine indescriptible", a déclaré M. Holder.

L'attaque a ravivé le souvenir douloureux d'une fusillade de masse dans une mosquée de Québec en janvier 2017, considérée comme l'une des pires attaques du genre dans un pays occidental, avant celle de Christchurch, en Nouvelle-Zélande, en 2019.

Un suprémaciste canadien, Alexandre Bissonnette, âgé alors de 27 ans, avait ouvert le feu sur les fidèles rassemblés à la mosquée de Québec, tuant six personnes et en blessant grièvement cinq autres.

Le tireur a été condamné à la prison à vie, mais la période de sûreté interdisant sa libération conditionnelle a depuis été ramenée à 25 ans, au lieu de 40 initialement.

Le bilan du double accident ferroviaire au Pakistan passe à 63 morts

Au moins 63 personnes ont été tuées dans le déraillement d'un train suivi d'une collision avec un autre train de passagers, dans le Sud du Pakistan, ont annoncé mardi les autorités au lendemain de ce double accident.

Mardi, sur les lieux de la catastrophe, une forte odeur de diesel, de sueur et de sang restait perceptible. Des ingénieurs civils et militaires pakistanais finissaient de dégager les épaves tordues et déchiquetées des deux trains et des soudeurs réparaient les rails endommagés.

Des ouvriers ont indiqué que

des corps ont continué d'être extraits des débris métalliques durant la nuit.

"C'est le pire accident que j'ai jamais vu en près de dix ans de service", a affirmé à l'AFP Jahan Zeb, ingénieur ferroviaire, les yeux gonflés par la fatigue.

Le double accident s'est produit lundi vers 03H30 (22H30 GMT dimanche), près de la ville de Daharki, dans le Nord reculé de la province du Sind, à une heure où la plupart des 1.200 passagers des deux trains devaient vraisemblablement dormir.

Le Millat Express reliait le grand port de Karachi à la ville

de Sardogha quand il a déraillé, glissant sur les voies du Sir Syed Express qui arrivait en sens inverse de Rawalpindi.

Cet accident a relancé le débat sur l'état déplorable des chemins de fer du Pakistan, qui a hérité de milliers de kilomètres de voies et des trains de l'époque coloniale, sous l'empire britannique. Mais leur entretien a été négligé au fil des décennies.

Les causes de l'accident demeuraient inconnues mardi mais selon le ministre de l'Intérieur Sheikh Rashid -ancien ministre des Chemins de fer- les voies sur lesquelles l'accident s'est produit,

qu'il a qualifiées de "foutoir", dataient de 1880.

L'actuel ministre des Chemins de fer, Azam Swati, a déclaré que la section de voie ferrée où a eu lieu l'accident était "vraiment dangereuse".

Le vice-commissaire de la province du Sind, Usman Abdullah, a publié deux listes des personnes décédées dans ce double accident. Sur la première figurait l'identité des 51 victimes et sur la seconde 12 personnes non identifiées.

Parmi les victimes ayant perdu la vie se trouvaient un bébé de quelques mois et une femme

âgée de 81 ans.

Khan Mohammad, chef d'une gare située à proximité du lieu de l'accident, a estimé que plus de vies auraient pu être sauvées si la collision s'était produite un peu plus tard après le déraillement.

"J'ai vu une fillette de six ou sept ans coincée sous la locomotive", a-t-il raconté, "elle était miraculeusement en vie" quand "le train qui arrivait en sens inverse a percuté" le premier.

"S'il y avait eu un retard d'environ 10 minutes, cette tragédie aurait pu être évitée", a-t-il regretté.

“Des roses blanches” pour honorer la mémoire de Hakim Ankar

Les poètes, les écrivains et autres artistes, disparaissent pour un temps ou pour toujours, mais ne meurent pas pour de bon, ni pour autant.

Ils poussent parfois ce besoin irrésistible de solitude, génératrice de pensées et de créativité, jusqu'à s'éclipser, à chaque fois derrière un écran différent, choisi au gré de leur imagination et dont ils sont seuls à en détenir le secret, pour ressurgir un matin comme un soleil doux au printemps, sur la chaise d'un café, à travers les colonnes d'un article, ou sur les pages d'un recueil de poésie.

On dirait qu'en plus de leur vocation pour la création, ils sont dotés de facultés non moins ingénieuses, celles par exemple de narguer la vie et un courageux affront de se jouer de la mort, comme une métaphore intelligemment dissimulée au sein d'un conte ou au détour d'une nouvelle.

Hélas ! Il leur arrive aussi et à notre grand regret et sans aucune intention de leur part de chercher à nous fausser compagnie pour nous endeuiller, d'oublier tout simplement de réapparaître.

Hakim Ankar fut l'un d'eux.

Il ne reviendra pas... du moins pas physiquement, puisque ni le son de sa voix, ni le bruit de ses pas n'auront plus jamais la même résonance dans les dédales des salons de la culture, ni encore l'ombre impressionnante de sa stature propre aux doukkalis, n'annoncera son arrivée dans les couloirs et les rédactions d'un journal. Et seuls ses inconditionnels amis et ses lecteurs fidèles et assidus, sentiront dorénavant son âme effleurer leur pensée, comme une brise en pleine canicule et humeront le parfum qui ne desséchera jamais de son encier, ou lorsque, de ses ailes, une plume rebelle marquera son absence pour le faire briller dans le monde des vers et des proses, ou sous le chapiteau virtuel des rencontres littéraires et artistiques.

À chaque printemps un soleil radieux viendra raviver son image dans leur mémoire, ainsi que le large et accueillant sourire, le tempérament généreux et bienveillant, dignes des hommes de sa

région natale, inspireront durant longtemps ses enfants et ses cadets.

Aussi, pas moins d'une trentaine d'éloges en sa mémoire, distillés comme des perles de larmes, tel un concert funèbre très émouvant, émanant de ses proches et de quelques unes de ses connaissances (la liste est sûrement plus longue), recueillis par deux de ses amis, les initiateurs du projet, en l'occurrence Said Ahid, le poète journaliste et traducteur, ainsi que Mohamed Aziz El Mesbahi

écrivain dramaturge, ont fait l'objet d'un ouvrage collectif de quatre vingt dix pages, intitulé « Roses Blanches » dédié à sa mémoire, à sa famille, mais aussi à ses nombreux lecteurs, soutenu par l'APAC et la direction de la culture à El Jadida, avec en couverture conçu par l'artiste Jaouad Taybani. Je portrait réussi du disparu.

Moi qui n'ai connu Hakim Ankar que très peu, lors de brèves présentations et à l'issu de rencontres hasardeuses et fur-

tives, je suis stupéfait aujourd'hui à la sortie de ce livre à son hommage, de la grande considération et de l'amour dont il jouissait de la part de tous ceux qui l'avaient connu, ainsi que la chaleur des mots, la sincérité des expressions et les voix qui se ressemblent dans leurs cris et leurs plaintes, émanant solennellement des pages, comme du cœur d'un seul homme.

Tous, ont évoqué avec des mots souvent poignants, leurs émouvants témoignages, chacun suivant la quantité et l'importance de souvenirs vécus avec le défunt. Relatés dans le style propre de chacun d'eux et selon l'inspiration née de la douleur qui l'avait ébranlé à l'annonce de cette triste et imprévue disparition.

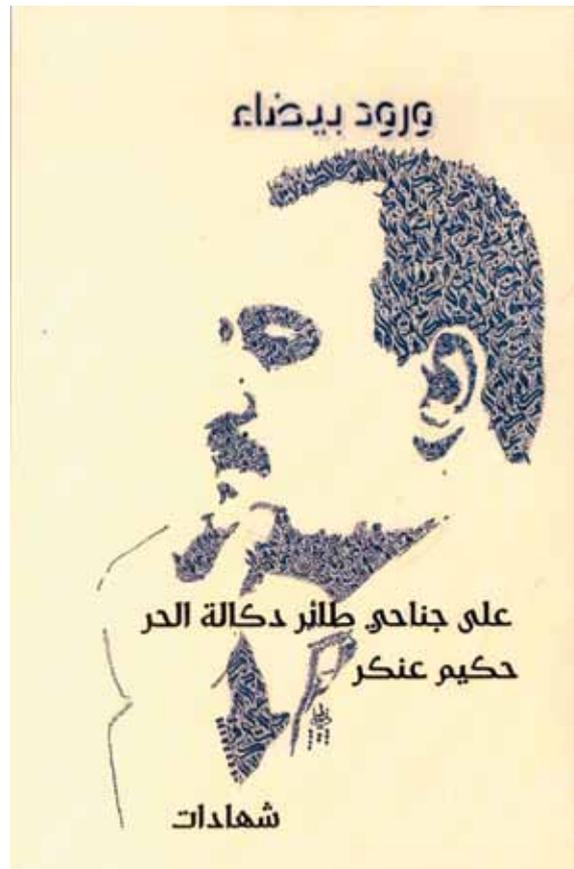
Said Ahid, dans une complainte, étalée sur plusieurs lignes, comme un long cri aigu, tonna de toutes ses forces : « Ah ! Si ce jour fatidique, avait tout bonnement disparu du calendrier de ce mois maudit, au lieu que ça soit toi qui disparaîtrait... ».

Mohamed Aziz El Mesbahi, n'a pas tari non plus d'éloges à son égard, révélant au passage quelques-uns des moments forts qui les avaient réunis et certains propos, oscillant entre les citations de Abdellah El Aroui et tournant en dérision celles de Gaston Bachelard, dans une ambiance amicale inoubliable selon Mohamed Aziz M., quoi que marqués par les effets néfastes du covid, qui planait déjà en ce moment au dessus de leurs têtes, en tueur silencieux et impitoyable.

Son fils Alaa Ankar, son frère Abdallah Ankar, Abdellatif El Bidouri, Aboulkacem Chebri, Chafik Ezougari, Amina El Azhar, Brahim El Hajri, Mohamed Mostakim, El Habib Daim Rabi, Chakib Abdelhamid, Abdellah Morjane, Habiba Zougui, Abdelkrim El Mahi et d'autres ont participé et signé cet édifiant livre.

Sans toutefois oublier ceux qui n'ont pas eu pour une raison ou pour une autre la possibilité de faire de même, mais trouveront sûrement prochainement l'occasion d'intervenir pour apporter leurs témoignages au cours de rencontres qui seront programmées incessamment.

Par Driss Tah



"Night Walk" d'Aziz Tazi vendu dans plusieurs pays avant sa sortie aux USA

Le thriller "Night Walk" du réalisateur et producteur marocain Aziz Tazi, avec à l'affiche Mickey Rourke, a enregistré une série de ventes internationales avant sa sortie en salle aux États-Unis durant ce mois de juin, rapporte lundi le magazine américain "Variety". Le film en anglais, pour lequel Rourke a reçu le prix du meilleur acteur de second rôle au Festival du film de Moscou 2019, raconte l'histoire de Frank, joué par Sean Stone, qui est emprisonné dans un pays arabe après avoir été accusé à tort d'avoir tué

sa compagne suite à un incident tragique.

"Night Walk", qui marque les débuts en tant que réalisateur de Tazi, installé à Los Angeles, a été vendu par SNR Films et EAC Distribution sur de nombreux marchés, dont la Russie, où le distributeur Paradise MGN prévoit une sortie limitée en salles, ajoute la publication qui se consacre à l'industrie du cinéma et du spectacle.

Les producteurs sont en négociations avancées pour une sortie en Turquie, selon Tazi, et des négociations sont également en

cours avec d'autres distributeurs au Moyen-Orient, en Asie et en Europe de l'Est.

Aux États-Unis, "Night Walk" sortira sur support numérique et à la demande, à partir du 15 juin via Grindstone Entertainment Group, grâce à son partenariat avec Lionsgate, qui a acquis le long métrage l'an dernier.

Pour Aziz Tazi, "Night Walk", tourné à Los Angeles et dans plusieurs villes au Maroc, est une histoire qui peut aider à dissiper certains stéréotypes à Hollywood au sujet des Arabes et des musulmans.



Bouillon de culture

Serebrennikov



Le réalisateur russe Kirill Serebrennikov, dont le nouveau film sera en compétition à Cannes, est interdit de sortie du territoire russe et ne pourra donc pas se rendre légalement au festival, a indiqué lundi à l'AFP son avocat. "Kirill (Serebrennikov) ne peut quitter le territoire russe", a affirmé Dmitri Kharitonov, précisant que cette interdiction serait en vigueur jusqu'à la fin du sursis dont a été assorti la peine de prison à laquelle a été condamné son client, soit jusqu'à juin 2023.

L'artiste de 51 ans a été condamné fin juin 2020 à trois ans de prison avec sursis et à une amende dans une affaire de détournement de subventions publiques qu'il conteste.

En août 2017, il avait été arrêté puis assigné à résidence plus d'un an et demi, accusé avec des associés d'avoir détourné environ 130 millions de roubles (1,8 million d'euros) entre 2011 et 2014.

Pour ses partisans, le réalisateur et metteur en scène a en réalité été puni pour ses œuvres parfois osées mêlant sexualité, politique et religion, alors que le Kremlin défend un retour aux "valeurs traditionnelles".

Ces poursuites judiciaires avaient soulevé une vague de soutien international en faveur de Kirill Serebrennikov.

Les organisateurs du 74e Festival de Cannes ont annoncé jeudi dernier que son dernier long-métrage, "Petrov's Flu", serait en compétition pour la Palme d'or.

La FNM reçoit une donation d'œuvres d'art à l'occasion de ses dix ans

La Fondation nationale des musées (FNM) a annoncé avoir reçu, à l'occasion des 10 ans de sa création, une "généreuse" donation composée d'une importante collection des grands noms de la peinture marocaine, offerte par le mécène El Khalil Belguench.

Cette généreuse donation est "un gage de confiance" envers le travail accompli par la FNM qui ne cesse de multiplier les actions en faveur du rayonnement de la culture marocaine au niveau national et international, de même qu'elle illustre le rôle important des mécènes dans l'enrichissement des musées nationaux, indique un communiqué de la Fondation.

Cette collection est composée d'œuvres de 38 grands noms de la peinture dont Melehi, Gharbaoui, Hamidi, Belkahia, Kacimi, Bencheffaj, Chaibia Tallal, Meriem Meziane, Malika Agueznay, Ben Ali Rbatî,

Jacques Majorelle, Benyoussef, Miloud Labiad, Miloudi, Yasmina Alaoui, Hassani, Mahi Binebine, El Glaoui, Amina Benbouchta, Afilal, Bendahmane, Louardiri, Hariri, Bellamine, Soly Sissi, Boujemaoui, Saad Hassani, Mohamed El Idrissi, Ouazzani, Berhiss, Latrach, Bennani et Fakhra.

Cette nouvelle donation viendra compléter les collections mises à la disposition de la FNM par l'Académie du Royaume du Maroc et le Ministère de la Culture et permettra de doter le musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain d'une des grandes collections qui retrace l'histoire de l'art marocain, ajoute-on de même source.

En 2020, M. Belguench avait fait don de plus de 170 œuvres pour constituer la collection de Villa Harris, musée de Tanger ouvert au public depuis le 17 mars dernier.



Symposium international à Rabat

L'administration publique entre maux et progrès

Plus d'une centaine d'experts et chercheurs de différents horizons ont pris part à la 11ème édition du Symposium international «Regards croisés sur les transformations de la gestion et des organisations publiques» qui s'est tenu du 3 au 4 juin à Rabat.

Placé sous le thème «Un demi-siècle de réformes administratives : Quels effets sur la gouvernance des organisations de l'Etat?», cet important rendez-vous - initialement prévu pour avril 2020 et reporté d'une année en raison de la situation sanitaire qui prévaut dans le monde depuis le début de l'année 2020, a été organisé par l'Institut supérieur du commerce et d'administration des entreprises (ISCAE-Rabat) en partenariat avec le Policy Center for the New South.

Animée par plus d'une soixantaine de panélistes, la nouvelle édition du Symposium a coïncidé cette année avec le cinquantenaire du groupe ISCAE, premier établissement d'enseignement supérieur public en management.

Autre coïncidence et non des moindres : l'édition se tenait quelques jours seulement après la présentation par la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) à S.M. le Roi Mohammed VI du rapport sur le

nouveau modèle de développement (NMD) dont la mise en œuvre doit s'appuyer sur un certain nombre de leviers tels que la réforme de l'administration publique et de l'Etat en général.

« Ce 11ème Symposium sur le management public intervient dans un cadre assez particulier. Tout d'abord, il porte sur les 50 ans de réformes de l'administration publique au Maroc et dans d'autres pays et sur leur impact sur la gouvernance des organisations de l'Etat. Ensuite, c'est une organisation inédite dans la mesure où elle l'est en mode hybride (distanciel ou présentiel) compte tenu du contexte sanitaire », a indiqué Tarik El Malki, président de l'édition 2020-21 dudit Symposium et, par ailleurs, directeur de l'ISCAE-Rabat.

« Cette nouvelle édition s'inscrit modestement dans la réflexion autour de la manière dont l'administration publique doit accompagner le processus de développement de notre pays parce que c'est un outil extrêmement important pour atteindre les objectifs fixés par le nouveau modèle de développement », a-t-il souligné.

Secrétaire général du Département de la réforme de l'administration au ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Ahmed Laâ-

mouri a, pour sa part, ajouté que « l'objectif de ce symposium est d'avoir des regards croisés entre les pays et les experts en matière de réforme de l'administration. En 50 ans, quelles réformes ont été faites, que faut-il garder, revoir, réinventer ou développer davantage en matière de capital humain, de système de digitalisation, etc. », s'est-il interrogé.

Au cœur des travaux de ce 11ème Symposium international, l'administration publique « a joué un rôle déterminant dans le progrès socioéconomique du Maroc, à travers notamment l'impulsion qu'elle a su donner à l'extension des services publics, au montage des projets d'infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, au développement de programmes sociaux, etc. », a déclaré Tarik El Malki.

Il a, en outre, rappelé qu'un grand nombre de réformes ont été adoptées depuis le lancement du nouveau concept d'autorité, notamment ces 20 dernières années, pour rendre opérationnel le cadre constitutionnel de 2011 qui impulse une nouvelle vision du rapport entre l'administration et le citoyen.

Il est important de préciser que « la Constitution a défini un rôle pour l'administration mais aussi des obligations ; lesquelles appel-

lent à assumer les responsabilités des décisions publiques notamment en termes d'opérationnalisation des politiques publiques sur le territoire », comme l'a relevé Tarik El Malki dans son mot d'ouverture.

Au cours de son intervention, le directeur de l'ISCAE-Rabat a également fait remarquer que la Charte nationale des services publics adoptée en 2019 « définit les règles de la bonne gouvernance dans la gestion des administrations publiques, dans les régions, les collectivités territoriales et les organismes publics ».

Membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Mouncef Ziani a abondé dans le même sens, estimant que le rôle de l'administration marocaine a été essentiel dans les progrès socioéconomiques du Maroc. Et ce, « à travers l'impulsion qu'elle a su donner à l'extension des services publics, au montage des projets d'infrastructures (routières, ferroviaires, maritimes), au développement des programmes sociaux ainsi qu'à l'installation des grands projets d'investissement ».

Selon lui, depuis le lancement du nouveau concept d'autorité, un grand nombre de réformes ont été adoptées, que ce soit au niveau de l'administration centrale, des administrations territoriales, des instances de contrôle et de

gouvernance, notamment lors des deux dernières législatures pour opérationnaliser le cadre constitutionnel de 2011 qui a instauré une nouvelle vision du rapport entre l'administration et les usagers.

Sur le vaste chantier de réformes de l'administration publique ayant vu le jour, Mouncef Ziani, par ailleurs, représentant de la catégorie des organisations et associations professionnelles au sein du Bureau du CESE, a relevé cinq éléments.

Sur le plan stratégique, il a noté que le Maroc a mis en place un plan national de réforme de l'administration qui se base sur quatre vecteurs de transformation : organisationnelle, managériale, éthique et numérique.

Sur le plan législatif, il a rappelé que le Royaume a adopté la loi n° 31-13 relative au droit d'accès à l'information.

Soulignons à ce propos que « c'est un aspect fondamental pour, d'une part, inciter l'administration publique à procéder à une large diffusion des informations présentant un intérêt public et d'autre part pour rendre opérationnelle la participation du citoyen à la gestion de la chose publique », selon l'interlocuteur qui estime que les dispositions de cette loi méritent toutefois d'être révisées en y introduisant des dispositions qui consacrent davan-

Ils ont dit

Mouncef Ziani, membre du Conseil économique, social et environnemental

Un effort de communication et de sensibilisation



« Les réformes engagées et les mesures d'amélioration mises en place, aussi importantes et déterminantes soient-elles, ne peuvent donner l'impact souhaité sans un véritable effort de communication et de sensibilisation, régulier, pertinent et adapté à l'égard des agents de l'Etat et des usagers. Cette communication persuasive doit mettre l'accent sur la conscientisation, l'éducation et le changement des comportements envers le service public et la chose publique en général. L'effort de communication doit s'inscrire dans la durée et rompre avec la communication ponctuelle de circonstances ».

Ils ont dit

Latifa El Abida, Ex-secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement scolaire

Il faut arrêter de taper sur l'administration publique



« La crise sanitaire a montré que c'est en nous mobilisant que nous parvenons à faire des choses merveilleuses. Il ne sert donc à rien de taper sur les acteurs de la fonction publique. Le mieux est d'analyser, se préoccuper davantage de ce qui ne marche pas, déterminer les besoins et voir ensemble comment nous pouvons régler les défaillances, notamment en termes de moyens de travail et de développement des capacités. »

Ils ont dit

Ahmed Laâmourri, secrétaire général du Département de la réforme de l'administration au MEFRA

Nous avons changé d'approche



« Nous avons lancé une nouvelle approche basée sur la simplification. Une loi vient d'être adoptée dans ce sens, elle est actuellement en train d'être mise en œuvre. Nous avons recensé à peu près 3400 procédures en cours de simplification conformément à la loi. Un ensemble de principes a été édicté à travers cette loi et nous examinons actuellement au niveau de notre département, dans le cadre d'une commission technique, toutes les procédures en relation avec le citoyen et l'entreprise ».



Tarik El Malki, directeur de l'ISCAE-Rabat.

tage le plein exercice de ce droit et en abrogeant certaines dispositions limitant sa portée.

Sur le plan institutionnel et réglementaire, Moncef Ziani a attiré l'attention des participants sur le processus en cours de simplification des procédures et formalités administratives et l'amélioration de la transparence.

En matière de promotion de la bonne gouvernance, il a rappelé que « des instances indépendantes ont été mises en place, réactivées ou renforcées comme le Conseil de la concurrence, l'Instance nationale de probité et de lutte contre la corruption et l'Autorité marocaine des marchés des capitaux ».

Enfin, s'agissant du système fiscal du Maroc, force est de constater que « les mesures de facilitation et de dématérialisation des procédures mises en place ces dernières années marquent une avancée appréciable dans la relation du contribuable avec l'administration fiscale », a-t-il souligné notant que depuis le 1er janvier 2017, toutes les entreprises marocaines ont l'obligation d'adopter la déclaration et le paiement en ligne pour procéder au télépaiement de plusieurs impôts et taxes.

Insistant sur l'importance de la transformation numérique, considérée comme un levier indispensable pour le développement de tout pays, notamment le Maroc, A. Laamoumri a fait remarquer que « le rapport sur le nouveau modèle de développement remis à Sa Majesté le Roi fait ressortir cet important levier. Il est un facteur également d'éthique, de transparence dans les administrations et dans les relations entre elles et avec le privé et le citoyen. La transformation numérique est aussi un outil de réduction des délais de traitement de dossiers très chers au citoyen ».

Si le Maroc peut se réjouir d'avoir mené à bien nombre de réformes au cours des cinq dernières décennies, il reste néanmoins vrai

que l'administration marocaine souffre encore de plusieurs maux. Et le rapport du NMD présenté au Souverain est loin d'être avare en exemples.

En effet, il met en lumière les capacités limitées du secteur public en matière de conception et de mise en œuvre de politiques publiques et de services publics accessibles et de qualité dans les domaines essentiels à la vie quotidienne et au bien être des citoyens ; la persistance dans l'administration d'une culture de la conformité plutôt qu'une culture de leadership et de la performance ; ce qui produit de la démotivation et dissuade la prise d'initiative ainsi que le manque flagrant de cohérence et de coordination.

Autre constat relevé : la mise en œuvre des stratégies et politiques publiques semble s'opérer principalement par l'allocation de moyens et insuffisamment par le suivi des résultats. Ce qui relègue au second plan la préoccupation d'impact et de performance tant sur le plan économique et social que sur le plan environnemental.

Bien d'autres maux qui minent l'administration ont été mis en lumière lors de cette rencontre internationale sponsorisée par la BMCE Bank for Africa. Lors de son intervention, Tarik El Malki a en effet insisté sur « la question de la lourdeur bureaucratique, de l'absentéisme, de la faible qualité de certains services publics, de l'absence d'efficacité de certains services publics et de l'absence de reddition de compte dans la fonction publique qui sont également régulièrement décriées par nos concitoyens ».

Des maux que connaît bien le représentant du CESE qui a ainsi saisi cette occasion pour exhumer les « contraintes et faiblesses dont certaines sont structurelles, et qui ont trait à la bureaucratie, à l'absentéisme, à la faible qualité de certains services publics, aux carences

en matière de lisibilité de l'orientation publique, à la cohérence des politiques sectorielles et à l'exécution des réformes engagées », a-t-il fait savoir.

Les maux étant connus de tous, le plus important est que toutes les parties prenantes les analysent ensemble afin de trouver des pistes de solution à même d'améliorer la qualité des services dans l'administration et satisfaire les citoyens. C'est en tout cas l'une des voies préconisées par Latifa El Abida, ex-secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement scolaire.

Pour cet ancien membre du gouvernement El Fassi, le temps n'est plus aux critiques mais à l'analyse et au diagnostic des maux qui minent l'administration marocaine. « Il faut arrêter de taper sur les administrations et les acteurs de la fonction publique, mais plutôt voir quels sont leurs besoins et essayer de régler ce qui ne va pas. Nous devons voir ensemble ce qui ne marche pas afin de trouver les solutions aux problèmes qui se posent à notre administration. Ce

n'est ainsi que nous allons nous concilier avec elle ».

Quoi qu'il en soit, et en dépit des efforts fournis pour changer la donne, la situation de l'administration marocaine demeure préoccupante d'autant plus que « la crise sanitaire que nous vivons depuis plus d'une année, malgré un engagement exemplaire de l'Etat afin d'en limiter l'impact négatif sur le plan sanitaire, économique et social, nous a montré les limites et les insuffisances de ce dernier, notamment sur le plan social », a souligné Tarik El Malki.

Ainsi, pour contribuer à améliorer l'efficacité des services publics, le CESE prône une vision intégrée, participative et multidimensionnelle reposant sur quatre leviers essentiels : généralisation et amélioration de la digitalisation des services publics pour atteindre l'équité, la transparence et l'efficacité ; la redynamisation de l'action des services publics territoriaux ; le renforcement des capacités des acteurs de l'administration publique et la participation des citoyens ainsi que le renforcement et la délimitation des responsabilités pour rendre effective la reddition des comptes.

Tarik El Malki a appelé l'Etat à se réformer en profondeur pour devenir un Etat visionnaire et stratégique ; protecteur et régulateur et, enfin, efficace.

Afin d'accompagner efficacement la mise en œuvre du nouveau modèle de développement, il estime que les défis qui se posent actuellement peuvent être abordés à travers trois séries de réformes transversales :

Tout d'abord, la problématique de l'efficacité de l'administration doit être traitée à travers les transformations juridiques et statutaires de l'administration dans les territoires.

Ensuite, la réponse à des besoins sociaux grandissants (que la crise de la Covid-19 a mis en

exercice) : à travers notamment la réforme du système de santé, le chantier de l'extension de la couverture médicale, des filets de protection sociale pour les plus démunis, la prise en charge de la vieillesse et l'amélioration du système d'éducation-formation.

Enfin, l'accompagnement de l'accélération de la croissance économique notamment à travers la rationalisation des dépenses de l'Etat et des administrations pour un meilleur pilotage de la dépense publique et la refonte de la fiscalité ensuite, à travers notamment la mise en œuvre des recommandations des troisièmes Assises de la fiscalité (2019) avec comme objectifs principaux l'élargissement de la base fiscale de l'Etat, la justice et l'équité fiscale.

Du côté du ministère des Finances, tout est fait pour faire avancer les choses : « On a changé complètement d'approche et de démarche. On s'est fixé un objectif : mettre le citoyen au centre des préoccupations de l'administration et répondre à ses besoins et attentes. Et il est apparu que les seuls moyens pour répondre à ce dernier, c'est la transparence et la simplification des procédures », a affirmé Ahmed Laamoumri.

Ainsi, selon lui, « on a recensé 3400 procédures qu'on est en train de simplifier conformément à la loi : le nombre de documents a été réduit, les procédures et actes qui n'ont pas de soubassement juridique ont été complètement supprimés, le nombre de pièces a été également réduit ».

Soulignons que ce symposium a été ponctué par trois tables rondes et 14 ateliers animés par des experts de renom en provenance de plusieurs pays. Il a été marqué par des échanges nourris et très instructifs confirmant l'intérêt des participants pour cette thématique très actuelle.

Alain Bouithy



Un demi-siècle de réformes administratives marquées par des avancées obstruées par nombre de problèmes

Le Maroc préside la 109^{ème} Conférence internationale du travail à Genève

Les travaux en séance plénière de la 109^{ème} Conférence internationale du travail (CIT) se sont ouverts, lundi à Genève, sous la présidence du Maroc.

Le Maroc a été élu le 20 mai dernier à la tête de cette Conférence, souvent qualifiée de Parlement mondial du travail et qui établit les grandes orientations de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le Royaume a été porté à la présidence de la CIT à l'unanimité et pour la première fois, en la personne de l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès des Nations unies et des autres Organisations internationales à Genève, Omar Zniber.

S'exprimant à l'ouverture des travaux, M. Zniber a souligné que l'élection du Maroc à la présidence de la Conférence internationale du travail vient confirmer la plus grande importance que le Royaume attache au domaine social dans toutes ses dimensions, relevant que l'accession du Maroc à ce poste intervient dans un contexte national marqué par le lancement de chantiers d'envergure, dont le projet de généralisation de la protection sociale et la présentation du rapport du comité chargé par S.M le Roi Mohammed VI de préparer un nouveau modèle de développement, rapporte la MAP.

L'ambassadeur s'est attardé, par ailleurs, sur les enjeux liés à la tenue de cette session qui se tient dans des circonstances particulières marquées par les répercussions désastreuses de la crise

sanitaire actuelle, rappelant l'importance de l'action multilatérale, en tant que mécanisme incontournable pour relever les défis posés par les mutations profondes qui affectent le monde du travail, et un levier essentiel pour faire face aux enjeux de l'avenir, et stimuler la relance post-Covid.

Il a fait observer, dans ce sens, que le monde est aujourd'hui confronté à des défis majeurs sur les plans environnemental, démographique et économiques, en plus de ceux liés aux technologies modernes, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle, insistant sur la nécessité de l'adoption d'une vision prospective pour anticiper et pallier les effets de la crise de manière à contribuer « à bâtir un avenir de travail juste, global et sûr ».

La séance d'ouverture a été marquée également par l'allocation du président de la confédération suisse, Guy Parmelin, qui a magnifié l'action de l'OIT, estimant que l'Organisation a agi avec détermination et en temps opportun pour apporter les réponses adéquates aux défis imposés par la pandémie.

M. Parmelin a également mis en avant l'importance de la solidarité et de la coopération en ces temps de crise sociale et économique qui frappe le monde entier.

"Une grande partie de la population mondiale souffre encore de manière disproportionnée. De plus, on assiste à un fléchissement de la courbe de la productivité", a-t-il affirmé.

Les gouvernements devront tous faire face aux "dégâts" pour



le marché de l'emploi, selon M. Parmelin. Il a appelé à poursuivre l'investissement dans l'innovation.

De son côté, le directeur général de l'OIT Guy Ryder, a relevé l'importance de cette première réunion des Etats membres depuis le début de la pandémie, qui rassemble plus de 4.300 délégués à distance. Les responsabilités ne pourraient être "plus lourdes" et les attentes "plus grandes" qu'en cette période de crise, a-t-il dit.

La crise a montré que le monde du travail "n'était pas prêt" et a révélé également les nombreuses inégalités dans la société, a encore insisté M. Ryder. Il a ap-

pelé à "une véritable réponse mondiale".

La semaine dernière, l'Organisation internationale du travail avait dit s'attendre à un chômage de près de 5,8% pour l'année prochaine dans le monde, soit 205 millions de personnes, contre 187 millions avant la crise. Un retour à la situation d'avant la pandémie n'est pas attendu avant 2023.

La CIT se tient en deux segments, le premier s'étalant jusqu'au 19 et le deuxième du 25 novembre au 11 décembre.

A l'ordre du jour du premier segment figurent notamment l'examen d'un document final spé-

cial sur la réponse de l'OIT au Covid-19, la discussion des rapports du président du Conseil d'administration et du directeur général de l'organisation, le programme et le budget de l'OIT pour 2022-23, la discussion récurrente sur la protection sociale, et l'examen des rapports sur l'application des normes du travail pendant la pandémie et les discussions de cas de pays connexes.

Le deuxième segment comprendra des discussions thématiques sur les inégalités et le monde du travail, ainsi que sur les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie.

Les exportations d'artisanat poursuivent leur progression



Durant les quatre premiers mois de 2021, les exportations d'artisanat ont poursuivi leur progression, marquant un très bon taux d'accroissement qui atteint 38% par rapport à la même période de 2020. Elles ont ainsi totalisé 272,1 millions de dirhams.

La raison de cette évolution est

que les exportations ont connu une forte dynamique en avril 2021, soit une multiplication par quatre par rapport à avril de l'année dernière.

Selon les statistiques, la cuivrierie arrive en tête avec des produits à fort potentiel d'exportation tel que Brassware qui maintient le score le plus élevé dans la série de produits

ayant fait de grands progrès au cours des quatre premiers mois de l'année, rapporte la MAP.

D'après la même source, la cuivrierie a connu une augmentation de 341% par rapport à la même période en 2020, suivie d'une augmentation de 158% des produits dans la catégorie "Divers".

Les couvertures sont également en hausse, avec un taux de croissance de 131%, tout comme le fer forgé dont le chiffre d'affaires à l'exportation s'est accru de 110%.

Des performances exceptionnelles ont été enregistrées au niveau des villes d'Essaouira, Agadir et Kénitra qui continuent de se démarquer en termes de chiffre d'affaires à l'export. Par rapport à la même période en 2020, les exportations d'Essaouira ont été multipliées par 15 à fin avril 2021, 6 fois celles de Kénitra et 5 fois celles d'Agadir.

Les exportations de Marrakech ont également doublé (106%), montrant une bonne vitalité, tandis

que celles de Rabat, Nador et Casablanca ont progressé respectivement de 81%, 78% et 55%.

Soulignons qu'en termes de contribution au chiffre d'affaires global à l'exportation, Casablanca domine les autres villes exportatrices avec une part de 49% suivie de Marrakech (33%). Ces deux villes continuent de représenter la majorité (82%) des exportations d'artisanat.

En raison de leur excellente performance enregistrée durant le mois d'avril dernier, les exportations vers les USA ont marqué une très bonne reprise avec un chiffre d'affaires à l'export triplé par rapport au même mois de 2020.

Le marché nord-américain évolue ainsi positivement durant les quatre premiers mois de l'année à travers le Canada, avec un taux d'évolution de 68%, et les USA avec un taux de croissance de 10%, comparé à la même période en 2020.

Le continent européen renforce sa progression et marque un taux d'évolution de 72% pendant la période janvier-avril 2021. La Belgique et la France sont les pays européens ayant fait preuve des meilleures performances, 124% et 93% respectivement, suivies de la catégorie "Autres pays d'Europe", de près 87%, notamment les pays scandinaves.

D'autres marchés européens tels que le marché allemand, hollandais et italien améliorent également leurs importations d'artisanat marocain en marquant des progressions positives, avec des taux respectifs de 71%, 52% et 49%.

Malgré sa contribution au chiffre d'affaires global à l'export, qui reste modeste (3%), l'Australie se démarque également à travers un taux d'évolution de 242%.

Quant au Japon, il manifeste toujours une forte demande pour les produits artisanaux marocains et marque une bonne croissance (89%) durant cette période.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA CULTURE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DIRECTION PROVINCIALE KHEMISSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° : 01/2021
MARCHÉ N°01/2021
- séance publique -
Le Jeudi 01/07/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau de Mr: le Directeur Provincial du Ministère de la Jeunesse et des Sports de la Direction Provinciale de Khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE SOCIO-SPORTIF DE PROXIMITÉ A SIDI ALLAL EL BAHR AOUI
-PROVINCE DE KHEMISSET
-en lot unique

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du bureau de la comptabilité, de la Direction Provinciale de Khemisset, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40 000,00 Dhs (Quarante mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent quarante neuf mille huit cent soixante deux dirhams TTC (449 862,00 dirhams. TTC)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20mars2013) relatif aux marchés publics.
Les candidats peuvent :

- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Budget et équipement de la Direction provinciale de la Jeunesse et des sports de Khemisset.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du Budget et équipement de la Direction provinciale de la Jeunesse et des sports de Khemisset.
- soit remis séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 5108/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DE LA LOGISTIQUE
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.
Avis d'appel d'Offres Ouvert
N° 15/2021
Le 07/07/2021 à 10 h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix pour : Mission d'assistance au Maître d'ouvrage pour le contrôle et suivi des travaux d'élargissement et de renforcement de la RR508 du PK76+400 AU PK87+420. Province de Taza.
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Équipement,

du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza.
Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (4 000,00) Quatre Mille Dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : (262 320,00) Deux Cent Soixante Deux Mille Trois Cent Vingt Dirhams.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétaire de la DPETLE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
Pour le dossier technique :
Le dossier technique comporte : Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément justifiant le domaine d'activité D4
- Pour les Entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique indiqué dans l'article 4 du RC.
N° 5110/PA

FIDCONSEIL SARL AU
61, AVENUE LALLA YACOUT N°85 ETG 2
CASABLANCA
TEL.0522736885
« VOLTA INDUSTRIE SARL AU » SIEGE SOCIAL : CENTRE RIAD, 61, AVENUE LALLA YACOUT ET MUSTAPHA EL MAANI N°69
ETAGE 2 CASABLANCA RC N°437781 IF N°37581040
Approbation du transfert du siège
I - Au terme du Procès-Verbal de l'Assemblée générale extra-

ordinaire enregistré à Casablanca en date du 22/06/2019, l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée «VOLTA INDUSTRIE SARL AU» au capital de 100 000,00 Dirhams ayant son siège social à Casablanca, CENTRE RIAD, 61, AVENUE LALLA YACOUT ET MUSTAPHA EL MAANI N°69 ETAGE 2 CASABLANCA, a décidé ce qui suit : L'approbation du transfert du siège social de l'ancienne adresse : CENTRE RIAD, 61, AVENUE LALLA YACOUT ET

MUSTAPHA EL MAANI N°69 ETAGE 2 CASABLANCA à la nouvelle adresse : HAY ENNASR BLOC D IMM 9 N°01 B MOHAMMEDIA.
Par conséquent, il a été procédé à la modification de l'article n°4, des statuts de la société.
II - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Mohammedia le 30/11/2020 sous le N°1596 et immatriculé sous le numéro 26607.

N° 5109/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUANANT
CERCLE OULED TEIMA
CAIDAT OULED MHALLA
COMMUNE LAKHNAFIF

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 01/B.C/2021

Le 05 JUILLET 2021 à 10H, il sera procédé, dans la Salle de Réunion de la COMMUNE LAKHNAFIF à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE-EQUIPEMENT DE DEUX POINTS D'EAU PAR SYSTEME D'ENERGIE SOLAIRE A LA COMMUNE LAKHNAFIF, PROVINCE TAROUANT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du président de la COMMUNE LAKHNAFIF, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Public www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement Provisoire est fixé à la somme de 10.000,00 DH (Dix Mille Dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : - 303.660,00 dhs (Trois Cent Trois Mille Six Cents Soixante Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune LAKHNAFIF
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma

Les échantillons et documents techniques exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la commune LAKHNAFIF au plus tard le 02 JUILLET 2021 à 16h00

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 5111/PA

Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech.

APPEL D'OFFRES « au rabais ou à majoration »
N° 15/INV/2021 (Séance publique)

Le 01/07/2021 à 12 h, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREFM-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ayant pour objet : Le contrôle technique et suivi des travaux des constructions scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en cinq lots séparés:

- Lot N°01: Le contrôle technique et suivi des travaux de construction de l'école primaire OMAR IBN ABDELAZIZ à La commune territoriale SAADA à Marrakech.
- Lot N°02: Le contrôle technique et suivi des travaux de construction de l'école primaire ATTACHAROUK à La commune territoriale HARBIL à Marrakech.
- Lot N°03: Le contrôle technique et suivi des travaux construction de dix (10) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement collégial à Marrakech.
- Lot N°04: Le contrôle technique et suivi des travaux construction de (09) neuf salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°05: Le contrôle technique et suivi des travaux construction de (07) sept salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

LOT N°	Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	1700.00	Mille sept cent dirhams	108 000.00	Cent huit mille dirhams
02	1700.00	Mille sept cent dirhams	108 000.00	Cent huit mille dirhams
03	500.00	Cinq cent dirhams	30 000.00	Trente mille dirhams
04	500.00	Cinq cent dirhams	27 000.00	Vingt-sept mille dirhams
05	400.00	Quatre cent dirhams	21 000.00	Vingt et un mille dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la Direction Provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Jourmada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer électroniquement via le portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Service des Affaires Administratives et Financières
Bureau des appels d'offres
Jnane El Harigueliz
-Marrakech-
Tél: 0524431173 Fax: 0524430050

N° 5113PA

Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech.
APPELS D'OFFRES « Au rabais ou à majoration »
N°14/INV/2021 (Séance publique)

Le 01/07/2021 à 11h00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREFM-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: L'exécution des études techniques et suivi des travaux des constructions scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en cinq lots séparés:

- Lot N°01: L'exécution des études techniques et suivi des travaux de construction de l'école primaire OMAR IBN ABDELAZIZ à La commune territoriale SAADA à Marrakech.
- Lot N°02: L'exécution des études techniques et suivi des travaux de construction de l'école primaire ATTACHAROUK à La commune territoriale HARBIL à Marrakech.
- Lot N°03: L'exécution des études techniques et suivi des travaux construction de dix (10) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement collégial à Marrakech.
- Lot N°04: L'exécution des études techniques et suivi des travaux construction de (09) neuf salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°05: L'exécution des études techniques et suivi des travaux construction de (07) sept salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

LOT N°	Montant du cautionnement provisoire		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	2100.00	Deux mille cent dirhams	140 000.00	Cent quarante mille dirhams
02	2100.00	Deux mille cent dirhams	140 000.00	Cent quarante mille dirhams
03	700.00	Sept cent dirhams	40 000.00	Quarante mille dirhams
01	600.00	Six cent dirhams	36 000.00	Trente-six mille dirhams
02	500.00	Cinq cent dirhams	28 000.00	Vingt-huit mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 JourmadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer électroniquement via le portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Toutefois le dossier technique doit comprendre: Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans les domaines d'activité exigé :

- * D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- * D15 : courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
- * D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.

N° 5112/PA

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/05/2021 : L'associé unique de la société « IB SOFT » SARL AU ont décidé ce qui suit :

Cession des parts. Mr. MUSTAPHA DIHAJ, titulaire du CIN N°BL32649, cède 500 parts social au profit de Mr. RADOUANE EL MAZOUZI, titulaire du CIN N° I430944, demeurant à : LOT HAJ SLIMANE N°68 CYM RABAT.

Démission du gérant. Mr. MUSTAPHA DIHAJ, a démissionné de sa fonction de gérant de la société « IB SOFT » SARL AU, et lui donne quitus entier définitif et sans réserve pour l'exécution de son mandat depuis la date de création jusqu'au jour des présentes. Nomination d'un nouveau gérant de la société.

Mr. RADOUANE EL MAZOUZI, de nationalité Marocaine, demeurant à : LOT HAJ SLIMANE N°68 CYM RABAT, titulaire de la C.I.N N°I430944. Gérant unique de la société « IB SOFT » SARL AU. Ainsi nommé gérant unique, déclare accepter cette nomination en précisant qu'il n'existe de sa part aucune incompatibilité ou interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Modification et mise à jour des statuts.

En conséquence de ces résolutions, les articles concernant, les apports et la gérance deviennent comme suit :

- APPORTS - Mr. RADOUANE EL MAZOUZI apporte à la société la somme de Cinquante Mille (50.000,00) Dirhams.
- GERANCE - Mr. RADOUANE EL MAZOUZI : gérant unique de la société pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Première instance de Benslimane le 03/06/2021, sous le N°321, RC N°1877.

N° 5114/PA

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau Direction Provinciale de Khémisset

Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 22/2021/KH Le 01/07/2021 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de calibrage et de renforcement de la RP 4311 du PK 0+000 au PK 5+000 - Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre mille Dirhams (4.000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

Deux cent quarante sept mille trois cent vingt Dirhams (247.320,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5115/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE L'EAU DE KHEMISSSET AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 20/2021/KH

Le 01/07/2021 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de construction de la déviation de la RP 7301 au niveau de la section submergée par la retenue du barrage Tiddas sur 4,20 km dans la Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 DH (Vingt mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 1.314.840,00 Dhs (Un million trois cent quatorze mille huit cent quarante Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5116/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE KHEMISSSET AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 21/2021/KH

Le 01/07/2021 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Contrôle extérieur topographique des travaux de construction de la déviation de la RP 7301 au niveau de la section submergée par la retenue du Barrage Tiddas sur 4,20 Km dans la Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15.000,00 DH (Quinze mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 967.200,00 Dhs (Neuf cent soixante sept mille deux cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad.;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5117/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR REGION DE BENI MEL-LAL-KHENIFRA PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH COMMUNE

DE FKIH BEN SALAH AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°09/2021

Le 06/07/2021 à 11h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Communal de Fkih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour TRAVAUX D'ENTRETIEN DES FONTAINES DE LA VILLE DE FKIH BEN SALAH.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la commune de Fkih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à 20.000,00 dhs (Vingt mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 502 560,00 DH (Cinq cent deux mille cinq cent soixante dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service des marchés de la Commune de Fkih Ben Salah.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique et ceci Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Chaque concurrent doit présenter une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification du ministère de l'équipement, du transport et de logistique suivant :Qualification : I.7 Classe 5.

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 5118/PA

TECHNICAL FLUID MOROCCO SARL TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL à MOHAMMEDIA

Le procès verbal de l'AGE en date du 05/04/2021, de la société « TECHNICAL FLUID MOROCCO » SARL, au capital social de 100 000,00 dhs, sise à Casablanca, 46 BD ZERKTOUNI

3ème ETAGE APPARTEMENT N°6 a décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social de la société : Du : 46 BD ZERKTOUNI 3ème ETAGE APPARTEMENT N°6, CASABLANCA

Au : DOUAR LAKOUASMA SIDI MOUSSA BEN ALI, MOHAMMEDIEN.

- Mise à jour des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de premier Instance de MOHAMMEDIA, le 03/06/2021 sous le N° 28251 du Registre de Commerce.

N° 5119/PA

PERFECT GESTION Conseil fiscal et juridique Société: LEADS-INFINY SARL AU

ADDRESS: 10 RUE LIBERTE 3 ETG APPRT N°5 CASABLANCA

CAPITAL SOCIAL: 100 000,00 DHS (Cent mille dhs)

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 27/05/2021, il a été constituée les ci-après nommes une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Société: LEADS-INFINY SARL AU

Siège social : 10 RUE LIBERTE 3 ETG APPRT N°5 CASABLANCA (CALL CENTER)

Objet : CENTRE D'APPEL (CALL CENTER) Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, et ce sauf les cas de dissolutions ou de prorogation prévue par les présentes statuts ou par la loi en vigueur

Capital social : 100 000,00 dhs devise en 1000 parts de 100 dhs chacune souscrites en totalité et entièrement libères par une seule personne physique à savoir :

Mr. BEN GUIGUI NOAM WILLIAM : 100.000,00 DHS

-Gérance : la société est gérée et administrée par Mr. BEN GUIGUI NOAM WILLIAM

-Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n°781596

N° 5120/PA

PERFECT GESTION Conseil fiscal et juridique Société: FRANC INVEST SARL AU

ADDRESS: 10 RUE LIBERTE 3 ETG APPRT N°5 CASABLANCA

CAPITAL SOCIAL: 100 000,00 DHS (Cent mille dhs)

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 27/05/2021, il a été constituée les ci-après nommes une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Société: FRANC INVEST SARL AU

Siège social : 10 RUE LIBERTE 3 ETG APPRT N°5 CASABLANCA

• Objet : Transactions immobilières

Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, et ce sauf les cas de dissolutions ou de prorogation prévue par les présentes statuts ou par la loi en vigueur

Capital social : 100 000,00 dhs devise en 1000 parts de 100 dhs chacune souscrites en totalité et entièrement libères par une seule personne physique à savoir : Mr HASSAN ZAKI 100.000,00 DHS

-Gérance : la société est gérée et administrée par Mr HASSAN ZAKI

-Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n°781597

N° 5121/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE

DE TAROUANNT CERCLE TALIOUINE CAIDAT ASSAKI C/R ASSAKI AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N° 01 /B.C/ ASS/2021 SÉANCE PUBLIC

Le 05/07/2021 à 11 H. Il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT ASSAKI, L'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, concernant :

CONSTRUCTION DU RESERVOIR SEMIENTERRE DE CAPACITE DE 20M3 POUR DESSERVIR LES DOUARS ANDOUR, TAYERT, SAOLILA ET IKERMECHA RELEVANT DE LA C.T ASSAKI DE LA PROVINCE DE TAROU-DANT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de service des marchés de la CT ASSAKI, il peut également être téléchargé à partir du site : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (5.000,00dhs) cinq mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (109 332,00 dhs) Cent Neuf Mille Trois Cent Trente Deux Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit Envoyer Leurs Plis Par Courrier Recommandé Avec Accusé De Réception Au Bureau D'ordre De La CT ASSAKI;

- Soit Déposer Contre Récépissé Leurs Plis Au Service des Marchés de la Commune.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics suite à Arête du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014);www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultations.

Observation : Le Dossier A Présenter Par Chaque Concurrent Est Mis Dans Un Pli Fermé Portant les Mentions Citées En Article N° : 29 De Décret N° : 2.12.349 Du 20mars 2013 Relatif Aux Marchés Publics.

N° 5122/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING-SARL-BOUZNKA Tél/ Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Constitution d'une S.A.R.L. AU Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/05/2021. IL a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " SMI EQUIPEMENT " S.A.R.L. AU
Siège Social : 10 RUE LIBÉRIE 3 EME ETAGE APPT 5 CASABLANCA.
L'associé unique :
-Mr.YOUNES EDGHOUGHI apporte en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts Sociales
Objet : L Fabrication, vente et commercialisation de matériel scientifique et pédagogique.
L Fabrication, vente et commercialisation de matériel de laboratoire.
L Fabrication, vente et commercialisation de matériel d'électrique automatisé et équipement industrielle.
L Fourniture et installation de matériel d'électricité, automatisme, et équipements industriels.
L Import-export.
L L'exécution de toutes trans-

actions immobilières.
Transport de marchandises Durée: 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS. Gérance : la société est gérée par : Mr. YOUNES EDGHOUGHI.
Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N°505171.
N° 5123/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING-SARL-BOUZNKA Tél/ Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Constitution d'une S.A.R.L. AU Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/05/2021. IL a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " NEW SBAYTA " S.A.R.L. AU
Siège Social : 5 RUE ETG 1 LOT ESSAADA AL QODS SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.
L'associé unique :
-Mr.ADIL BELKHADIR apporte en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts Sociales
Objet : L TRANSPORT DE M/SE POUR LE COMPTE D'AUTRUI ET LO-

CATION DES ENJIN. TRAVAUX DIVERS ET DE CONSTRUCTION
L LOCATION DES ENJINS
L NEGOCE
L PRESTATION DES SERVICES
L IMPORT EXPORT
Durée: 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr. ADIL BELKHADIR.
Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N°504899.
N° 5124/PA

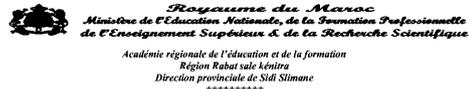
CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING-SARL-BOUZNKA Tél/ Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Constitution d'une S.A.R.L. AU Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/05/2021. IL a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " BILEC " S.A.R.L. AU
Siège Social : 5 RUE ETG 1 LOT ESSAADA AL QODS SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.
L'associé unique :
-Mr.EL MEHDI DAHANE apporte en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts Sociales
Objet : TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE ELECTRIQUE CLIMATISATION CHAUFFAGE ET FOURNITURE.
L TRAVAUX DIVERS
L IMPORT EXPORT
Durée: 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS. Gérance : la société est gérée par : Mr. EL MEHDI DAHANE.
Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N°505169.
N° 5125/PA

BLANCA sous le N°505169. N° 5125/PA
Casablanca le 08/06/2021
VERONE IMMO "S.A.R.L. AU" Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 14/04/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L. AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
DENOMINATION: VE-

RONÉ IMMO "S.A.R.L. AU"
OBJET : PROMOTEUR IMMOBILIER
LE SIEGE : CASA-BLANCA, 55 BD ZERK-TOUNI ESPACE ZERKTOUNI IER ETG Q.H. CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:Mr ERROGUI WALID : ..1000 Parts
Soit un total de

1000 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mr ERROGUI WALID.
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca. RC N°505531.
N° 5126/PA



SEANCE - PUBLIQUE

Le vendredi 02/07/2021 à partir de dix heures 40 minutes du matin (10h40min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AO N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
11/INV/DPSS/2021	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 296 144,00 Dirhams TTC (Un million deux cent quatre vingt seize mille cent quarante quatre dirhams zéro centimes TTC)	15 000,00 dhs (quinze mille Dirhams)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

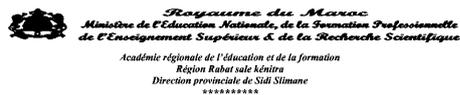
Secteur	Qualifications demandées	Classe demandée
A : Construction.	Qualification : A2	classe 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.
N° 5127/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELMIM OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG

AVIS DE REPORT

Le Président du Conseil provincial de la Province d'Assa-Zag porte à la connaissance du public que les appels d'offre n°: 19/2021/BP, publié au journal Libération n° : 9321 en date du 20/05/2021 et reporté dans le journal n°9326 du 26/05/2021 est reportés comme suite : La date d'ouverture sera lieu 21/06/2021 au lieu de 16/06/2021 à 11h 00 min (pour le motif d'erreur commis au règlement de consultation)
N° 5130/PA



SEANCE - PUBLIQUE

Le vendredi 02/07/2021 à partir de dix heures 20 minutes du matin (10h20min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CINQ (05) SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A L'ECOLE MERE EL HAFARI A LA COMMUNE AMER CHAMALIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AO N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
10/INV/DPSS/2021	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CINQ (05) SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A L'ECOLE MERE EL HAFARI A LA COMMUNE AMER CHAMALIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 367 424,00 Dirhams TTC (Un million trois cent soixante sept mille quatre cent vingt quatre dirhams zéro centimes TTC)	10 000,00dhs (Dix mille Dirhams)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

Pour les entreprises installées au Maroc, une copie conforme du certificat de qualification de classification délivré par le Ministère de l'Equipement et des Transports .Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualifications demandées	Classe demandée
A : Construction.	Qualification : A2	classe 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.
N° 5129/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :09/INV/DPSS/2021

SEANCE - PUBLIQUE

Le vendredi 02/07/2021 à partir de dix heures 00 minutes du matin (10h00min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE NEUF (09) SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A LA COMMUNE MSAADA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN DEUX (02) LOTS, répartis comme suit :

Lot N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
1	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSES EN PREFABRIQUE A L'ECOLE OULED MAAMAR A LA COMMUNE MSAADA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 109 652,00Dirhams TTC (Un million cent neuf mille six cent cinquante-deux dirhams zéro centimes TTC)	10 000,00dhs (Dix mille Dirhams)
2	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CINQ (05) SALLES DE CLASSES EN PREFABRIQUE A L'ECOLE OULED BEN DIB A LA COMMUNE MSAADA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 325 364,00 Dirhams TTC (Un million trois cent vingt cinq mille trois cent soixante-quatre dirhams zéro centimes TTC)	10 000,00dhs (Dix mille Dirhams)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

Pour les entreprises installées au Maroc, une copie conforme du certificat de qualification de classification délivré par le Ministère de l'Equipement et des Transports .Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualifications demandées	Classe demandée
A : Construction.	Qualification : A2	classe 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.
N° 5128/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
18/2021/INDH

Le 01 juillet 2021 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :
Travaux d'alimentation en eau potable du Douar Aït Mai 3 à Ait Ikko Ouali relevant de la commune Aguelmous à la Province de Khénifra
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt cinq mille dirhams (25.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de neuf cent quarante huit mille sept cent quatre vingt dirhams TTC (948.780,00 Dhs TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des fi-

nances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5131/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE MIDELET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
CERCLE DE MIDELET
SEANCE PUBLIQUE

ANNEXE DE ZAIDA
COMMUNE TERRITO-
RIALE DE ZAIDA

Le président de la Commune de Zaida recevra jusqu'à :Mardi 06 JUILLET 2021 A dix heures, les offres de prix concernant l'affermage du parc de stationnement des voitures -camion et autocars ,créé par arrêté n° : 141 en date du 18 septembre 2013 ; au centre de Zaida

Le cautionnement provisoire est fixé à dix mille dirhams (10.000,00 dhs)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la Commune ou le télé-chargé à l'adresse électronique : www.marchespublics.gov.ma-

le prix minimum de l'affermage du parc de stationnement des voitures -camion et autocars au centre de Zaida ,fixé par la commission administrative d'expertise dans sa séances du 10 Décembre 2013 , est de 120 .000.00 dhs.

(CENT VINGT MILLE DIRHAMS)
La durée de location est fixée a une année susceptible de renouvellement une seule fois.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2.12.349 du : 08 Joumada 1 - 1434 (20/3/2013), fixant les conditions et les formes des marchés public .

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la commune.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Le dossier à établir se compose des pièces suivantes :

1) Un engagement signé par le concurrent comprenant le prénom et le nom du candidat, sa qualité, son lieu de résidence, sa profession, son genre d'activité, la description d'immeuble objet de l'affermage, le prix d'affermage annuel en lettres et en chiffres.

2) L'attestation fiscale du Percepteur du lieu d'imposition délivrée d'au moins d'un an indiquant que le candidat est en situation régulière ,ou certificat d'exonération des impôts.

3) Copie du cahier des charges signé par le concurrent avec légalisation de signature.

4) Le récépissé du cautionnement provisoire du percepteur suivant l'article 7 du cahier des charges.

Ainsi que les pièces suivantes concernant les personnes morales :

1) Les pièces justifiant le fond des pouvoirs du mandataire.

2) Le statut, la liste des membres du conseil administratif ou des gestionnaires.

Le dossier doit être déposé au délai précité dans une enveloppe cachetée et paraphée comprenant :

1) Une enveloppe qui contient l'engagement avec la mention " offre financière".

2) Une enveloppe qui comprend les autres pièces avec la mention "Dossier Administratif".

N° 5132/PA

«NOREST PHARMA»
S.A.R.L /AU
AU CAPITAL DE QUATRE CENT MILLE (400.000,00) DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 75 PLACE LA KASBAH ANCIENNE
MEDINA, Oujda
IF : 18768864 RC : 29609
DISSOLUTION

ANTICIPEE

Au terme de la décision de l'associé unique du 31/05/2021, de la société «NOREST PHARMA » SARL/AU, il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la société, vu que la société n'exerce aucune activité.

- La nomination de Monsieur MALI Youssef liquidateur pour la société.

- Le siège de liquidation est fixé au 75 Place La Kasbah Ancienne Medina, Oujda

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 03/06/2021 sous le N° 2069.

N° 5133/PA

«ZEBRA GRAPHICS DIGITAL PRINT » SARL/AU
AU CAPITAL DE QUATRE CENT MILLE (400.000,00) DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE SIS A ROUTE AIN BNI MATHAR LOTISSEMENT AZIZI ET CONSORTS
LOT N° 109 R C N° : 30207
IF : 20682369
DISSOLUTION
ANTICIPEE

Au terme de la décision de l'associé unique du 31/05/2021, de la société «ZEBRA GRAPHICS DIGITAL PRINT » SARL/AU, il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la société, vu que la société n'a exercé aucune activité depuis sa constitution.

- La nomination de Monsieur AZIZI Yahya liquidateur pour la société.

- Le siège de liquidation est fixé au sous-sol de l'immeuble sis a Route Ain Bni Mathar lotissement Azizi et consorts lot N° 109, Oujda

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 03/06/2021 sous le N° 2068.

N° 5134/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

Avis d'appel d'Offres Ouvert N° 17/2021

Le 13/07/2021 à 10 h, il sera procéder dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix pour :

Etude géotechnique pour l'aménagement des carrefours du PK 265+000 au PK 266+000, du PK 283+000 au PK 284+000, du PK 290+000 au PK 291+000 de la RN6 et du carrefour localisé au PK 87+000 de la RR508 de la Province de Taza.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Mille Dirhams (1 000,00 DHS)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(59 640,00) Cinquante Neuf Mille Six Cent Quarante Dirhams .**

Le contenue, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétariat de la DPETLE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

**Pour le dossier technique :
Pour les laboratoires installés au Maroc**

Les laboratoires devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant:

ACTIVITE	Classe	Qualification
EG	ETUDES GEOTECHNIQUES	3
		EG 3

Pour les Laboratoires non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5136/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
17/2021/INDH**

Le 01 Juillet 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du douar Aït Mai 1 et 2 à Aït Azzou et Aït Bouhsouste relevant de la commune Aguelmous à la province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cinquante mille dirhams (50.000,00 dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Deux millions trois cent huit mille huit cent quatre vingt quatre dirhams TTC (2.308.884,00 Dhs TTC)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	qualification
C (Assainissement, conduites, canaux)	4	C1 : Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre inférieur ou égal à 400 mm et ouvrages annexes et C3 : Travaux courants de réseaux d'assainissement et ouvrages annexes

-Pour les concurrents non installés au Maroc

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5135/PA

Sport



Ronaldo, Mbappé, De Bruyne, Müller et Kane

Les cinq stars à suivre



Les stars au rendez-vous de l'Euro: qui de Cristiano Ronaldo, Kylian Mbappé, Kevin De Bruyne, Thomas Müller ou Harry Kane s'installera sur le toit de l'Europe cet été au terme d'une saison compliquée par la pandémie de coronavirus?

C'est peu dire que Cristiano Ronaldo (174 sélections, 103 buts) attend avec impatience le premier match du Portugal, contre la Hongrie le 15 juin à Budapest.

A l'issue d'une saison 2020-2021 largement décevante avec la Juventus, "CR7" veut remettre les pendules à l'heure et faire taire ceux qui le disent en déclin.

A 36 ans, il a certes terminé meilleur buteur de Serie A avec 29 réalisations, mais la Juve a terminé à une décevante 4e place en championnat après un échec cuisant dès les 8e de finale de la Ligue des champions. Et sa qualification pour la C1 arrachée lors de l'ultime match de championnat, la "Vieille Dame" l'a décrochée sans...

Ronaldo, cantonné sur le banc des remplaçants.

Le quintuple Ballon d'Or est en revanche incontesté en sélection, même si la Seleçao avait conquis le titre européen en 2016 sans lui, puisqu'il était sorti sur blessure dès la 25e minute en finale face à la France (1-0 ap.).

Tous les signaux sont au vert pour la superstar du Paris SG (43 sélections, 17 buts).

A 22 ans, Mbappé a livré l'exercice le plus prolifique de sa jeune et prodigieuse carrière avec 41 buts toutes compétitions confondues, dont 27 en L1, raflant les titres de meilleur buteur et meilleur joueur du championnat.

Si la planète football l'a découvert durant le Mondial-2018 en Russie remporté par les Bleus, elle frémit d'avance de le voir associé pour la première fois à Karim Benzema dans un triangle de feu complété par Antoine Griezmann.

Un sacre européen le 11 juillet et "Kyky", finaliste de la Ligue des champions 2020 et demi-finaliste de l'édi-

tion 2021, pourrait prétendre au Ballon d'Or, ainsi qu'à un nouveau contrat XXL avec le Paris SG ou un autre cadreur européen, comme le Real Madrid.

Malheureux sur la scène internationale ces dernières années, Kevin De Bruyne (77 sélections, 20 buts) a sans doute quelques comptes à régler.

En 2018, avec la Belgique, il a connu une élimination, imméritée selon onze millions de Belges, en demi-finale du Mondial russe face à la France (1-0). Fin mai, il a laissé filer la Ligue des champions qui semblait promise à Manchester City contre Chelsea (défaite 1-0).

A 29 ans, De Bruyne n'a peut-être plus beaucoup d'occasions de couvrir de lauriers la génération dorée du football belge, à commencer par cet Euro et la prochaine Coupe du monde en 2022 au Qatar.

Les Diables rouges, à la différence des autres favoris français, anglais et portugais, auront une entrée en matière a priori confortable avec le Da-

nemark, la Finlande et la Russie. De quoi permettre à De Bruyne de digérer une saison éprouvante et émaillée de blessures. La dernière, double fracture au visage en finale de C1, a nécessité "une petite intervention chirurgicale", selon le sélectionneur Roberto Martinez, qui pourrait le priver du premier match samedi contre la Russie.

Il a longtemps cru qu'il allait suivre cet Euro en simple spectateur. Tombé en disgrâce aux yeux du sélectionneur Joachim Löw après la déroute allemande du Mondial-2018, Müller a retrouvé in extremis sa place en Nationalmannschaft après deux ans d'absence.

Löw ne pouvait pas se passer du milieu offensif, de son expérience des grands rendez-vous et de sa redoutable efficacité (39 buts en 102 sélections).

A 31 ans, le champion du monde 2014 reste incontournable sous le maillot du Bayern Munich. Les Bavarois, champions d'Europe en 2020, ont certes été éliminés dès les quarts de fi-

nale de la Ligue des champions, mais ils ont conquis leur neuvième titre consécutif de champion d'Allemagne grâce aux 11 buts et 18 passes décisives de Müller.

Kane n'a plus de temps à perdre. En club comme en sélection. A 27 ans, son palmarès est toujours vierge. Tout juste peut-il s'enorgueillir d'une 2e place en Championnat d'Angleterre (2017) et d'une finale de Ligue des champions 2019.

Pas étonnant que l'attaquant (54 sélections, 34 buts) souhaite quitter Tottenham, son club depuis 2004, alors que les Spurs ont terminé 6e du Championnat d'Angleterre et ne joueront pas la Ligue des champions la saison prochaine.

Kane, meilleur buteur du Mondial-2018 et du dernier Championnat d'Angleterre, ne manquera pas de courtoisants, mais il pourrait faire monter les enchères en conduisant la sélection anglaise au titre à Wembley le 11 juillet, 55 ans après le Mondial-1966 à domicile!

La VAR, ça reste à voir

L'Euro, dernière conquête de la VAR: l'assistance vidéo à l'arbitrage sera utilisée cet été pour la première fois lors d'un Championnat d'Europe des nations, trois ans après avoir été introduite lors du Mondial-2018 et alors que les avis restent toujours aussi opposés sur l'efficacité réelle du dispositif.

L'UEFA a longtemps résisté avant de céder, coïncé par une forte pression médiatique en faveur de la "vidéo" et par le volontarisme de la Fifa et de son président Gianni Infantino, qui ont poussé en faveur de son adoption, quitte à mener au pas de charge la phase de tests imposée par le Board.

C'est en septembre 2018 qu'Aleksander Ceferin, président de l'UEFA, a fini par plier, après un Mondial où la VAR s'est faite discrète et plutôt efficace, même si le

penalty sifflé pour la France en finale après consultation des images a rappelé que la vidéo pouvait sembler juste ou injuste, selon qu'on soit français ou croate.

Mais sans aller jusqu'à l'opposition catégorique qui a toujours été celle de son prédécesseur Michel Platini - "une belle merde", a encore tranché l'ancien N.10 des Bleus en novembre 2019 -, le dirigeant slovène n'a jamais semblé très convaincu.

En décembre 2019, dans une interview au Mirror, il avait ainsi pointé "un vrai bordel", soulignant que les consignes étaient interprétées différemment selon les pays. "Certains arbitres en Angleterre ne vérifient même pas. En Italie, ils vérifient pendant une demi-heure", avait-il lâché, estimant cependant qu'il n'y avait "pas de retour en arrière possible".

Patron des arbitres de l'UEFA,

l'Italien Roberto Rosetti s'est voulu plus rassurant avant l'ouverture du tournoi vendredi à Rome. "Nous croyons en ce projet, qui a très bien fonctionné jusqu'ici", a-t-il affirmé, cité sur le site de la confédération européenne.

"Nous insistons auprès des VAR (assistants vidéo, ndlr) sur le fait qu'ils doivent intervenir uniquement si un arbitre a commis une erreur manifeste ou manqué un incident grave", a-t-il tout de même rappelé, pointant en creux l'un des reproches les plus fréquents des opposants au dispositif.

"Le problème, c'est que ça n'est presque jamais binaire, presque tout est dans la zone grise, celle de l'interprétation. Le vrai danger c'est qu'on arrive à un trop grand interventionnisme alors que ça devrait être utilisé très rarement!", juge ainsi l'ancien arbitre international français Bruno Derrien, interrogé

par l'AFP.

"Il y a quelques erreurs nettes qui sont corrigées, il ne faut pas le nier. Mais pour le reste, ça crée plus de polémiques qu'autre chose. Le fonctionnement n'est pas compris malgré un cahier des charges clair et trois ans de recul. Au bout de trois ans, ça devrait être huilé", a-t-il aussi estimé.

Les deux arbitres français retenus pour l'Euro, Stéphanie Frappart et Clément Turpin, ont pourtant assuré la semaine dernière que tout était limpide. "On travaille depuis plusieurs années sur l'utilisation de la vidéo, on est rodé", a expliqué Clément Turpin. "Il n'y a pas de recommandation ou de consignes sur le recours à la VAR. On reste sur l'erreur manifeste", a de son côté déclaré Stéphanie Frappart.

Alors qu'un sondage mené auprès de fans de football anglais et

publié la semaine dernière a montré que plus de 90% d'entre eux jugent que la vidéo a rendu le football "moins agréable", un autre ancien arbitre français, Tony Chapron, invite à réfléchir sur la nature de la VAR, présentée par ses tenants comme une garantie d'uniformité, de cohérence et de justice.

"C'est un débat philosophique, sur ce qu'est la justice sportive, sur l'acceptation de l'autre et de ses erreurs. Et cet idéal de justice est un leurre. Les gens veulent surtout que leur équipe gagne", a-t-il dit à l'AFP.

"Je ne vois aucun aspect positif, rien. Ce qui est évident, c'est que ça n'a pas mis un terme aux polémiques, ça les a plutôt multipliées", a-t-il ajouté. "Je crois qu'on s'honorerait à reconnaître qu'on s'est trompés. Ça serait salutaire. On peut accepter que l'autre est faillible. Faisons avec, on vivra mieux."

Le WAC décidé à récupérer le fauteuil de leader

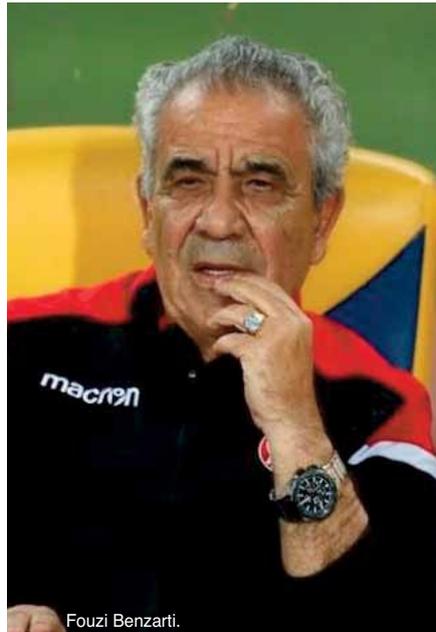
Sortie compliquée pour le CAYB à Berkane

La mise à jour du calendrier de la Botola Pro D1 de football se poursuivra ce soir avec la programmation de deux rencontres, à savoir WAC-DHJ et RSB-CAYB.

En ce qui concerne le premier match cité, comptant pour la 17^{ème} journée du championnat, son coup d'envoi sera donné à partir de 17 heures au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca. Une opposition qui revêt toute son importance pour les deux protagonistes aux aspirations diamétralement opposées. Pour le Wydad, c'est un match qui n'obéit qu'à une seule équation : la victoire, synonyme de la récupération de la pole position du concours. Sur le papier, les Wydadis, au grand complet, avec l'alignement des internationaux, Amloud, Kaabi, Jabrane et Tagnaouti, ainsi que le retour de quelques écartsés, Skouma, Chrachem, Farhane et Karkach, par-

tent avec les faveurs des pronostics et auront à cœur d'aligner une 13^{ème} victoire de la saison en vue de compter deux unités d'avance sur leur principal rival, le Raja, et ce en attendant leur duel à distance dimanche prochain lorsque les Rouges se déplaceront à Agadir pour défier le Hassania et que les Verts recevront la Renaissance de Berkane, deux matches en retard de la 19^{ème} journée.

Si le WAC est donné favori, cela ne veut pas dire que l'adversaire j'didi, qui devra certainement faire sans Mehdi Kernass, blessé à l'entraînement, ne manquera pas de jouer à fond ses chances dans l'espoir de renverser la donne. Le club doukkali, dirigé par le technicien algérien Abdelhak Benchikha, s'est ressaisi au cours de ses dernières sorties même s'il reste sur une défaite face au bon dernier de l'exercice, la Renaissance de Zemama.



Fouzi Benzarti.



Abdelhak Benchikha.

Pour ce qui est du deuxième match, il opposera, à 19h15 au stade municipal de Berkane, la RSB au CAYB, deux équipes en quête de points. Et s'il y a une qui est en mauvaise posture plus que l'autre, c'est la formation hrizie, avant-dernière, sommée de rectifier le plus tôt possible le tir afin de raviver ses espoirs de maintien.

Pour la RSB, auteure jusqu'ici d'une saison des plus modestes, élimination prématurée en Coupe du Trône et lors de la phase de poules de Coupe de la Confédération, elle ne lui reste que le concours national pour sauver la face et pourquoi pas décrocher une place aux avant-postes, d'autant qu'elle n'accuse que six points de retard sur l'ASFAR, troisième du classement (26 contre 32 pts). Pour le titre, il ne faudrait pas se leurrer, ça sera une affaire cent pour cent casablancaise.

Mohamed Bouarab

Fakhir officiellement aux commandes du SCCM



L'entraîneur M'hamed Fakhir a été nommé à la tête de la barre technique du SCCM, en remplacement de Mohammed Amine Benhachem, a annoncé, lundi, le club de la Botola Pro D1 "Inwi" de football.

Fakhir dirigera le club de la ville des fleurs pour le reste de la saison et durant la prochaine, a déclaré à la MAP le président du club, Hicham Aït Menna.

La désignation de Fakhir à la tête de la direction technique du Chabab Mohammedia a été dictée par sa grande expérience et son palmarès comme étant l'entraîneur le plus titré au niveau national, a-t-il ajouté. Le staff technique de M'hamed Fakhir comprend Rachid Rouki et Tarik El Jermouni, a-t-il précisé, relevant que l'objectif assigné au nouveau staff technique est de sortir l'équipe de la zone du danger et la remettre sur les rails.

Le SCCM s'était séparé à l'amiable de Mohammed Amine Benhachem, qui a contribué à l'accession du Chabab à la division excellence, avant qu'il ne soit remplacé par Rachid Rouki.

Le Chabab Mohammedia occupe actuellement la 14^{ème} place du classement avec 20 points, obtenus en 3 victoires, 11 nuls et 7 défaites.

Fouzi Lekjaa : L'indépendance des arbitres, un prérequis pour le développement du football national



Lindépendance des arbitres et la rupture avec l'ingérence de certains responsables et dirigeants des clubs nationaux dans l'arbitrage constituent des conditions fondamentales pour le développement du football

national, a affirmé le président de la Fédération Royale marocaine de football, Fouzi Lekjaa.

"L'indépendance des arbitres doit devenir une culture de gestion quotidienne et stratégique du football maro-

cain", a indiqué M. Lekjaa, qui intervenait lors d'une conférence de presse, organisée par la commission centrale d'arbitrage au Complexe Mohammed VI de football à Maâmoura, relevant que les erreurs d'arbitrage demeurent une chose "normale et ordinaire".

Or, a-t-il nuancé, les erreurs dictées par la mauvaise foi ou qui sont orientées demeurent des comportements dangereux qui portent atteinte au football national.

"La précédente époque, marquée par l'ingérence directe des dirigeants dans les décisions des arbitres, appartient à un passé désormais révolu", a-t-il martelé, appelant les différents arbitres, toutes divisions confondues, à faire montre d'intégrité et à appliquer scrupuleusement les règles d'arbitrage.

Selon le président de la FRMF, le développement du ballon rond national est tributaire de l'application des lois du jeu et l'amélioration du rendement des arbitres et leur accompagnement, sou-

lignant l'importance de réunir les conditions adéquates et les moyens matériels et logistiques afin de faciliter la tâche des arbitres.

"Critiquer les arbitres n'est qu'un alibi avancé par certains pour justifier les mauvais résultats enregistrés", a-t-il estimé. M. Lekjaa a plaidé à cette occasion pour l'organisation de sessions de formation au profit des arbitres en matière de VAR outre la tenue de rencontres hebdomadaires entre arbitres et dirigeants, à l'issue de chaque journée de la Botola Pro, l'objectif étant de débattre des différentes décisions prises par les arbitres et éviter de commettre les mêmes erreurs dans l'avenir, en plus de fournir davantage de précisions sur les lois relatives à la technologie du VAR.

Le président de la FRMF a toutefois appelé à sanctionner les arbitres qui auraient commis des erreurs ayant considérablement impacté les résultats des matches disputés.

Les autres interventions ont porté sur l'importance que revêt l'arbitrage, la nécessité pour ce secteur de s'ouvrir sur son environnement et sa contribution à faire répandre la conscience sportive et juridique auprès des différents intervenants ainsi que sur l'impératif de jeter la lumière sur les cas exceptionnels d'arbitrage qu'auraient connus les différents matches.

A cette occasion, la commission centrale d'arbitrage a présenté des explications exhaustives sur les lois d'arbitrage et la VAR, en plus de données relatives au rendement des arbitres.

Cette conférence de presse s'est tenue en présence notamment du président de la ligue nationale de football professionnel, Saïd Naciri, du président de la ligue nationale de football amateur, Jamal Snoussi, des membres de la commission centrale d'arbitrage, de la direction nationale d'arbitrage outre d'anciens arbitres et d'autres encore en poste.

Quand la solitude me pèse trop, je sors. À vélo, pédalant féroce dans la forêt, je hurle ma frustration aux hêtres et aux écureuils. Ou je traîne dans les rues, dans les couloirs de l'université, à la cafétéria. Bien d'autres étudiants sont dans le même cas, des Africains, des Asiatiques, à des milliers de km de chez eux. Je regarde les filles, je mendie un sourire, Made-moiselle, si vous sentez ma douleur, faites les premiers pas, moi je n'ose pas. Oser dire mon désir c'est supposer qu'il n'est pas honteux, c'est encourir l'humiliation d'un refus et ça, c'est au-dessus de mes forces. Et si quelque chose s'engage, que va-t-il m'arriver ? L'amour-tarte-aux-pommes-sans-oublier-la-cannelle ? Ou l'amour à mort, je vais me jeter au canal, il y a aussi des canaux à Bruxelles mais moins qu'à Bruges.

Je continue à faire de la course, du vélo, des pompes. Vis-à-vis de mon eczéma, j'ai mis au point une stratégie névrotique très élaborée. Après un long passage à la salle de bains à maquiller la moindre rougeur sur le visage, le cou, les mains, je me place toujours à contre-jour, que mon interlocutrice ne distingue pas clairement les anomalies de ma peau. Vivre dans une ville d'un million d'habitants, être dans une classe avec 35 filles et me retrouver implacablement seul à la nuit tombée...

Je rêve d'autres parents. Si mon père avait été un modèle de douce fermeté, si ma mère n'avait été

qu'amour sans danger, sans menace de mort, j'aurais été capable de m'adresser à une fille sans trembler. Sans craindre la rebuffade :

- Fous le camp, petit lépreux, tu ne me plais pas. Ce qu'aucune ne m'a jamais dit.

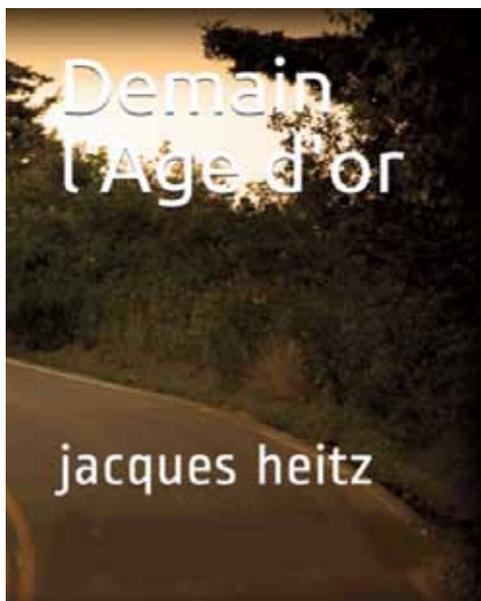
Six semaines que nous nous connaissons, six semaines que je piaffe et ronge mon frein. Je me précipite, non je marche, je me force à la lenteur, ne pas arriver en sueur. Résidence universitaire. Le bâtiment des filles. Sa chambrette, en tous points semblable à celle de Pétrus mais mieux rangée et sans trace de Sumer ou de Babylone.

Christina en pull bleu et pantalon, sentant la lavande et le savon, se réfugie d'abord dans la cérémonie du thé. Et dans des commentaires sur Joyce et Dublin. D'habitude, Joyce m'intéresse mais aujourd'hui je m'en fous complètement. Je me lève, je l'enlace : - C'est toi ma ville, c'est toi mon Irlande, c'est toi mon univers, ma Christina !

- Ma ? je n'aime pas ce «ma» me dit-elle en me repoussant légèrement. Tu ne crois quand même pas que je t'appartiens ?

- Mais non, dis-je dérouter et un peu refroidi. C'est juste une figure de style. Une marque d'affection. Un indice de proximité. Je ne ferai jamais rien qui te déplaît, je veux satisfaire tous tes désirs, ô Christina.

- Vraiment ? dit-elle, le regard soudain brillant. Tous mes désirs vraiment ? Tu es prêt ?



- A tout.
 - Parfait. Alors, déshabille-toi.
 - Comment ? Là, comme ça ?
- Moi, tout seul ?
- Tu es bien venu pour me faire l'amour, n'est-ce pas ?
 - Oui, entre autres choses. Si tu veux bien.
 - Et tu veux faire l'amour en restant tout habillé et moi toute nue, c'est ça ? Un vrai macho.
- Mais pas du tout. Christina, que se passe-t-il ? Je te sens presque hostile. Déshabillons-nous ensemble.
 - J'ai peur, dit-elle. Est-ce que je la rassure en la serrant dans mes bras ? Longs baisers. Sent-elle mon cœur qui doit battre à 140 ? Je sens le sien contre ma poitrine. Lui doit être à 160. Notre température à tous les deux s'est élevée de plu-

sieurs degrés. Nos mains sous les vêtements de l'autre. Je me retrouve nu le premier, n'est-ce pas ce qu'elle voulait ? Sa culotte blanche à fleurs bleues, enfantine. Qui voile et dévoile, couvre et découvre, suggère, invite et se dérobe. Ma première fois. Ma première femme. Non, attention au possessif, ne pas dire «ma». La première femme. Me souvenir de mes lectures sur le sujet. Ne pas me précipiter, étalon en rut, pour tout expédier en trois minutes. Embrasser longtemps, caresser, caresser, penser à autre chose pour ne pas exploser tout de suite. Où ai-je lu que la femme «lente à s'échauffer est prompte à se refroidir» Casanova ? Remarque machiste, dirait sans doute Angelica. Christina a les yeux fermés, elle gémit doucement et, d'après mes lectures, elle présente tous les symptômes de la jouissance avant même la pénétration. Il est temps de passer aux précautions. Discrettement. Ne pas lui laisser voir que mes mains tremblent en déchirant le papier du préservatif. Je me glisse en elle facilement, elle ne doit plus être vierge, elle ne saigne pas. Nos mouvements s'harmonisent, cris et gémissements. Nous perdons bientôt tout contrôle, toute conscience, toute retenue. Après le séisme, étendue côte à côte ou plutôt l'un sur l'autre tant le lit est étroit. Je n'ai jamais été aussi bien, aussi détendu. La tête de Christina repose sur mon épaule.

(A suivre)

Recettes

Granité au melon et basilic

Ingrédients :

- 1 melon
- 5 glaçons
- 12 feuilles de basilic frais
- Poivre du moulin

Les étapes :

1. Couper le melon en deux puis l'épépiner à l'aide d'une cuillère à soupe. Couper la chair du melon en

retirant la peau.

2. La déposer dans un mixeur puis ajouter les feuilles de basilic, quelques tours de poivre du moulin, les glaçons et mixer jusqu'à obtenir la texture d'un granité.

3. Réserver le granité au melon au congélateur en remuant régulièrement.



A Londres, une épicerie sur roues pour faire ses courses sans déchets

En apparence, c'est au volant d'un vieux fourgon de livraison de lait qu'Ella Shone parcourt les rues de Londres. Elle transporte en fait des produits alimentaires et ménagers vendus sans emballage et sans plastique. Créé l'an dernier à la suite du premier confinement anti-Covid, son "top-up truck", ou camionnette de recharge, ne manque pas de commandes depuis. Elle livre des lentilles, des noix et même du vinaigre ou du produit lessive à ses clients qui remplissent leurs propres récipients.

Par une journée pluvieuse de mai, l'entrepreneuse de 32 ans a huit livraisons au programme dans le nord-est de la capitale britannique. Elle maîtrise avec aisance le véhicule vrombissant, dont le moteur électrique peine à faire plus de 30 kilomètres à l'heure.

"C'est très simple à conduire", assure-t-elle. "C'est un peu comme une balade en karting, mais le volant est rigide et ça devient assez cahoteux."

Devant un immeuble du quartier de Hackney, trois clientes se succèdent pour acheter de la mangue séchée, des pâtes, des raisins secs et du shampoing.

"C'était important pour moi de rendre ces magasins mobiles zéro déchet plus accessibles et plus visibles, et d'encourager les gens à les

utiliser", explique Ella Shone.

"Lorsque l'idée m'est venue, je devenais folle après avoir été mise au chômage technique" en avril 2020, lors du premier confinement, avoue-t-elle.

Mais elle s'est vite décidée à investir ses économies pour acheter le camion d'occasion, trouvé en ligne, dans le but de créer une "expérience d'achat plus communautaire".

Le projet a été lancé en août dernier. Ses clients peuvent réserver une visite du camion en ligne pour se faire livrer et remplissent directement leurs récipients depuis des boîtes ou distributeurs de liquide disposés à l'arrière du camion.

Le véhicule, non-polluant et sans portes pour rendre la livraison plus rapide, évoque selon Shone la "nostalgie" des "milkmen", les livreurs de lait frais bien connus des Anglais depuis la fin du XIX^e siècle.

Ella Shone estime qu'il y a "beaucoup à faire évidemment au niveau des entreprises et du gouvernement, mais aussi au niveau des consommateurs" pour réduire l'utilisation du plastique.

Selon Greenpeace, les Britanniques sont les deuxièmes consommateurs de plastique dans le monde après les Américains.

Selon une étude publiée en janvier par Greenpeace et une autre

ONG, l'EIA (Environmental Investigation Agency), les dix grandes chaînes de supermarchés au Royaume-Uni n'ont baissé leur empreinte plastique que de 1,6% en 2019 malgré leurs promesses.

Ella Shone reste néanmoins optimiste.

"Pendant la pandémie, on a un peu trop eu recours à l'utilisation unique, de peur de réutiliser quelque chose qui pourrait entraîner la transmission du virus", relève-t-elle. "Mais à contre-courant, il y a eu aussi une prise de conscience sur la responsabilité envers l'environnement, et beaucoup de gens ont remarqué la quantité de masques à usage unique qui traînent par terre dans les parcs."

En avril, elle est parvenue à récolter 15.000 livres sterling (17.300 euros) grâce à une campagne de financement participatif, qui lui permettront de rajouter des étagères à son camion.

Outre l'importance des initiatives comme la sienne, Ella Shone est favorable à une interdiction générale du plastique à usage unique.

"Il existe tellement de domaines où le plastique est complètement inutile et le gouvernement n'impose pas de réglementation sur ce que les entreprises sont autorisées à faire", estime-t-elle. "Et les infrastructures de recyclage ne sont pas adaptées."